ENTREPRISES
ASSOCIATIONS,
INSTITUTIONS ET
ACTEURS DE L'ÉCONOMIE
PUBLIQUE

TARIFS

au 1er janvier 2020

Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires



ENTREPRISES
ASSOCIATIONS,
INSTITUTIONS ET
ACTEURS DE L'ÉCONOMIE
PUBLIQUE

TARIFS

Depuis de nombreuses années, Société Générale accompagne les Entreprises, Associations, Institutions et acteurs de l'Économie Publique dans la réalisation de leurs projets.

Notre ambition est de devenir la Banque relationnelle de référence. Ainsi, nous nous attachons à construire avec nos clients une **relation durable** fondée sur la **confiance** et la **transparence**.

Dans cette optique, cette documentation vous offre une information claire et précise sur nos tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2020.

Retrouvez nos tarifs sur les sites **entreprises.societegenerale.fr** et **associations.societegenerale.fr** Vous pouvez également en faire la demande auprès de **votre Chargé d'affaires** qui est votre interlocuteur privilégié.

VOS SERVICES DE BANQUE EN LIGNE

Société Générale vous accompagne dans votre développement et la gestion de vos transactions, en simplifiant l'accès à vos opérations où que vous soyez.

À ce titre, pour plus d'efficacité et de réactivité, nous vous proposons toute une gamme de services de banque électronique.

Pour vous aider dans le traitement de vos opérations courantes à distance, nous avons mis en place des solutions simples, souples et adaptées, quel que soit l'équipement actuel de votre entreprise.

Vous pouvez collecter des informations sur vos opérations et vos comptes, transmettre des opérations de paiement et d'encaissement, gérer votre trésorerie, de façon sécurisée et automatisée grâce à Internet ou à la télétransmission.

Par ailleurs, nos spécialistes Flux se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer, réaliser avec votre Chargé d'affaires un diagnostic précis de vos besoins et vous apporter un conseil personnalisé.

Parlez-en à votre Chargé d'affaires.

PRÉAMBULE

Le présent document tarifaire remplace, pour les Entreprises, Associations, Institutions et acteurs de l'Économie Publique, la brochure intitulée « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires Entreprises, Associations, Institutions et acteurs de l'Économie Publique au 1er mars 2019 » à laquelle il est fait référence dans nos contrats. Ce document n'est pas exhaustif. Il pourra être modifié à tout moment dans les conditions prévues pour la modification des conditions financières conformément aux Conditions Générales de la convention de compte vous concernant.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi, lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimé hors taxes, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES UTILISÉS

Afin de vous faciliter la lecture de cette documentation, vous trouverez ci-dessous la signification des symboles utilisés.

TVA Commissions assujetties à la TVA.

Dates de valeur en fin de brochure.

Nouveau service ou produit.

min. Minimum

max. Maximum

Les mots marqués d'une étoile * sont expliqués dans le « Lexique » en fin

de brochure.

SOMMAIRE

VOS COMPTES AU QUOTIDIEN	0
Votre tenue de compte	8
Vos recherches	9
Vos autres opérations	9
Associations – Vos opérations spécifiques	10
VOS SERVICES	
DE CASH MANAGEMENT	11
Vos services de banque électronique en France	11
Vos services de banque électronique à l'international	14
Vos autres services de Cash Management	15
VOS ENCAISSEMENTS	
EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL	17
Virement reçu	17
Prélèvement SEPA* et titre interbancaire de paiement SEPA (TIP S	EPA) 17
Carte	18
Chèque	22
Effet de commerce	23
Espèces	23
VOS RÈGLEMENTS	
EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL	24
Virement émis	24
Prélèvement SEPA* et titre interbancaire de paiement SEPA (TIP S	EPA) 26
Cartes affaires Environnement	26
Cartes Business	27
Services liés à vos cartes	29
Carte logée	29
Chèque	30
Effet de commerce	31
Espèces	32

CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES	64
LEXIQUE	62
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE	60
RÉSOUDRE UN LITIGE	56
Vos règlements en Europe et à l'international Vos encaissements en Europe et à l'international	53 54
LES DATES DE VALEUR	53
VOTRE ENTREPRISE/ASSOCIATION ET SES COLLABORATEURS	52
Les services spécifiques Rétrocessions	49 51
Dépôts, OPC et Gestion sous mandat Opérations sur valeurs mobilières Conservation et gestion	42 45 49
VOS PLACEMENTS	42
Vos garanties bancaires Vos crédits d'investissement Divers	41 41 41
Vos FINANCEMENTS Vos crédits d'exploitation	40
Garantie Internationale Lettre de Crédit Stand By (SBLC) Opérations de change Services par Internet	37 39 39
Votre développement à l'international Import Export	33 34 35
À L'INTERNATIONAL	33

VOS COMPTES AU QUOTIDIEN

	Euros
VOTRE TENUE DE COMPTE	
Ouverture de dossier administratif et actualisation de la situation client	
Cette commission annuelle est perçue en sus de la récupération des frais engagés (conservation des hypothèques, greffe, cadastre).	
■ POUR LES ENTREPRISES	
- Votre chiffre d'affaires	
• Inférieur à 4,5 millions d'euros	min. 325,00
• De 4,5 millions d'euros à 15 millions d'euros	min. 625,00
Supérieur à 15 millions d'euros	min.1240,00
POUR LES ASSOCIATIONS	min.145,00
Commissions de tenue de compte	
Ces frais mensuels sont calculés et perçus à la fin de chaque période d'arrêté.	
■ FRAIS FIXE	
– Compte en euros	min. 29,00
- Compte en devises	min. 36,00 (ou contre- valeur)
■ COMMISSION DE MOUVEMENT*	de 0,60 ‰ à 2,00 ‰
- Minimum par mois	8,00
■ FOURNITURE DES RELEVÉS D'INTÉRÊTS	
- Papier	20,00 par échelle
– Électronique (internet ou télétransmission) ⁽¹⁾	4,00 par échelle
 FRAIS DE TENUE DE COMPTE INACTIF*⁽²⁾ (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier) 	
- Frais par compte par an ⁽³⁾	max. 30,00
Services Bancaires de Base (SBB)	
Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L312-1 et D312-5-1 du Code monétaire et financier.	Gratuit

^{*} Voir Lexique p. 62.

⁽¹⁾ Abonnement télétransmission en sus. (2) Les comptes et livrets d'épargne, les comptes titres ne sont pas concernés par cette facturation. (3) À concurrence du solde disponible sur le compte.

	Euros
Relevés de compte papier	
Ces frais sont perçus mensuellement.	
■ MENSUELS	Gratuit
QUINZAINES	6,00
■ HEBDOMADAIRES	8,00
JOURNALIERS	36,00
Courrier guichet	
Ces frais mensuels sont perçus par compte.	
■ COURRIER CONSERVÉ AU GUICHET À LA DEMANDE DU CLIENT	14,00
VOS RECHERCHES	
Demande de renseignements spéciaux	
Ces frais, déterminés selon l'importance de la demande, s'appliquent aux demandes de renseignements reçues des sociétés chargées de la comptabilité des entreprises. Les renseignements sont communiqués après accord préalable du titulaire du compte.	
■ DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS TVA	min. 190,00
Recherche d'un document	
■ RELEVÉ DE COMPTE MENSUEL TVA	18,00 par relevé
■ AUTRE DOCUMENT (à l'unité) TVA	
- Moins d'un an	18,00
– Plus d'un an	35,00
■ SUPPLÉMENT PAR COPIE TVA	0,70
VOS AUTRES OPÉRATIONS	
Compartiment de coffre-fort	
Cette cotisation annuelle est applicable TVA	
au locataire titulaire d'un compte.	
■ COMPARTIMENT DE COFFRE JUSQU'À 30 DM³ ET POUR UNE VALEUR DU CONTENU GARANTIE À HAUTEUR DE 30 500 EUR	104,16
■ AUTRES VOLUMES ET/OU GARANTIES	Nous consulter

	Euros
Saisie reçue	Luios
■ FRAIS PAR SAISIE ATTRIBUTION OU SAISIE CONSERVATOIRE	122,00
■ FRAIS PAR SAISIE ADMINISTRATIVE À TIERS DÉTENTEUR	0.220/
Depuis le 01/01/2019, la saisie administrative à tiers détenteur remplace l'avis, l'opposition ou la saisie à tiers détenteur, l'opposition administrative, ainsi que les saisies de créances simplifiées et les saisies douanières.	8,33 % du montant dû (plafond 83,33)
Commissions d'intervention	
 PAR OPÉRATION ET DANS LE CADRE DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TRÉSORERIE COURANTE (plafond journalier: 6 opérations) 	min. 11,00
■ POUR TOUTE AUTRE OPÉRATION	min. 16,00
Renseignements commerciaux France CYCLÉA INFOS Le forfait choisi permet l'accès illimité à des informations financières et économiques sur une liste définie d'entreprises, à une mise sous surveillance de ces dernières, et l'accès à un outil de pilotage. Il permet d'accéder à des modules complémentaires payants: ciblage, assurance à la carte	Nous consulter
ASSOCIATIONS – VOS OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES	
Quiétis Associations ⁽¹⁾	
Produit d'assurances des papiers et moyens de paiement de l'association et service d'informations juridiques et fiscales par téléphone.	
■ PAR COMPTE BANCAIRE (cotisation mensuelle)	3,60
JAZZ Associations (2) ■ COTISATION MENSUELLE TVA ⁽³⁾	10,20
Sont inclus dans JAZZ Associations: - l'abonnement à Progéliance Net (hors options), - l'assurance Quiétis Associations, - les frais fixes mensuels de tenue de compte, la commission annuelle d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de votre situation comptable, juridique et fiscale, - les frais de mise en opposition sur chèque(s) et prélèvement(s) (y compris les révocations de mandat de prélèvements), - Les frais d'émission de trois chèques de banque par an.	

(1) Dans les limites des dispositions contractuelles. Quiétis Association est composé de contrats collectifs d'assurance et d'assistance souscrits par Société Générale auprès de Sogessur et de Juridica, entreprises régies par le *Code des assurances*, et présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX⁶), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (orias.fr). (2) Offre destinée aux associations de proximité (budget annuel inférieur à 300 000 EUR et/ou ayant moins de 10 salariés permanents). (3) Partiellement soumis à TV.

VOS SERVICES DE CASH MANAGEMENT

Euros

29,90

VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE EN FRANCE

Les frais relatifs à chaque abonnement sont perçus mensuellement sauf stipulations contraires dans le contrat concerné. Ces frais ne comprennent pas la commission de traitement des opérations (voir les rubriques « Vos encaissements et vos règlements en Europe et à l'international » pages 17 à 32 et « Vos autres opérations à l'international » pages 33 à 39).

Sogecash Net (entreprises.societegenerale.fr) | TVA

Ensemble de services sur Internet permettant d'accéder à des fonctions bancaires et financières, notamment sous les formes suivantes:

- d'une offre Sogecash Net Évolution,
- de services « à la carte » pouvant être souscrits unitairement, indépendamment ou en complément de Sogecash Net Évolution.

■ SOGECASH NET ÉVOLUTION (INCLUANT 3 COMPTES À VUE)

Consultation de relevés de comptes, relevé de comptes au format PDF (Relevé de Compte Électronique), facture mensuelle des commissions soumises à TVA au format PDF, consultation de relevés d'effets de commerce à payer, consultation opérations du jour, recherche d'opérations, saisie de virements SEPA ordinaires et instantanés, saisie de virement permanent SEPA (uniquement pour la France pour le moment), saisie de bons à payer d'effets de commerce, réception d'alertes sur la mise à disposition de chéquiers et cartes bancaires, une solution de sécurité obligatoire pour toute souscription de contrat (pour un seul utilisateur enrôlé sur 5 médias maximum).

SERVICES UNITAIRES

- Paiements (pour chacun des 6 services)

Saisie d'ordres de virements SEPA ordinaires⁽¹⁾, de virements SEPA instantanés⁽¹⁾, de virement SEPA permanent (uniquement sur la France pour le moment), de virements internationaux, de virements de trésorerie européens, de bons à payer d'effets de commerce.

- Encaissements (pour chacun des 2 services)

Saisie de remise d'effets de commerce, saisie de prélèvements SEPA*.

- Relevés

- Relevé de compte, par compte(1)
- Comptes au format PDF (Relevé de Comptes Électronique)
- Facture mensuelle des commissions soumises à TVA au format PDF
- Récapitulatif mensuel des frais d'encaissement Carte (RMFEC) au format PDF

8,00

8,00

14,00

Gratuit

Gratuit Gratuit

(1) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.); Android (marque déposée par Google Inc; Google Play est un service de Google Inc.).

^{*} Voir Lexique p. 62.

	Euros
 Récapitulatif annuel des frais d'encaissement Carte (RAFEC) au format PDF 	Gratuit
 Relevé « Carte Business » au format PDF 	Gratuit
 Intérêts (Relevé d'Intérêts Électronique) (par échelle) 	4,00
 Opérations du jour (intraday), par compte⁽¹⁾ 	14,00
• Relevé de chèques :	
– par service,	8,00
– par image visualisée (chèque, bordereau de remise).	0,50
 Relevé des factures cartes bancaires à payer⁽¹⁾, relevé d'effets de commerce à payer⁽¹⁾, recherche d'opérations⁽¹⁾ 	4,00
- Trésorerie	
• Fusion de compte	8,00
Comptes titres, par compte	4,00
- Monétique	
 Service monétique (dont le suivi des télécollectes cartes bancaires) par contrat monétique 	14,00
- Téléchargement	
Relevés de comptes format tableur	8,00
Relevés de comptes format CFONB 120	
- abonnement	30,00
 par enregistrement Remises de fichiers de virements SEPA au format ISO 20022 	0,09
- abonnement	14,00
– par séquence*	2,00
Remises de fichiers de virements internationaux	_,
au format CFONB 320 ou au format ISO 20022	
– abonnement (par format)	14,00
– par séquence*	2,00
 Remises de fichiers de virements de trésorerie européens au format ISO 20022 	
- abonnement	14,00
– par séquence*	2,00
Remises de fichiers d'effets de commerce au format CEONB 160	
- abonnement	14,00
• Remises de fichiers de prélèvements SEPA*	,
- abonnement	14,00
– par séquence*	2,00
- Suivi autres canaux ⁽¹⁾ et ordre d'exécution disjoint ⁽¹⁾	
• suivi autres canaux ⁽¹⁾	8,00
• ordre d'exécution disjoint ⁽¹⁾	Inclus

^{*} Voir Lexique p. 62.

⁽¹⁾ Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.) compatibilité Mac OS X 10.9 minimum, Android (marque déposée par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc.).

	Euros
- Alertes ⁽¹⁾⁽²⁾ (pour chacun des 10 services)	
 Chéquier ou carte disponible, rejets sur virements émis Impayé ou rejet sur remise de prélèvement SEPA*, prélèvement 	4,00
 Impaye ou rejet sur remise de pretevement SEPA , pretevement SEPA* reçu, impayé sur remise d'effets de commerce, impayé ou rejet sur chèques remis, solde inférieur au seuil fixé, solde supérieur au seuil fixé, virement SEPA (ordinaire et instantané) reçu, virement international reçu 	8,00
 Opérations à signer: paiements et encaissements saisis, téléchargés et télétransmis. 	8,00
- Bourse (incluant la consultation des comptes titres)	8,00
- Solution de sécurité « Secure Access ⁽¹⁾ »	
obligatoire pour toute souscription de contrat Par utilisateur enrôlé sur 5 médias maximum	4,00
- Double signature(1)	4,00
Autres services de banque électronique	
■ SOGESTEL (PROTOCOLE EBICS T) OU	
SOGESTEL TS (PROTOCOLE EBICS TS) TVA	
 Option remises Service de télétransmission d'ordres de paiement et d'encaissement (virements SEPA ordinaires, prélèvements SEPA*, effets de commerce). 	
• Sogestel	58,50
• Sogestel TS	53,50
 Option relevés Service de télétransmission de fichiers de relevés de comptes, relevés intraday et autres relevés d'opérations (effets de commerce domiciliés, prélèvements SEPA impayés). 	
• Relevés de comptes	63,50
 Relevés intraday Autres relevés (par relevé) 	35,00 30,00
Consommation	30,00
– Par enregistrement (format CFONB)	0,09
– Par séquence ou opération (format XML)	ĺ
- Relevés de compte et intraday	0,28
- Autres relevés	0,09
– Par kilo octet (format SWIFT)	2,75
Relevé de compte électronique (format PDF)	Gratuit

^{*} Voir Lexique p. 62.

⁽¹⁾ Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.) compatibilité Mac OS X 10.9 minimum, Android (marque déposée par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc.). (2) Possibilité d'adresser les alertes par SMS, email ou notification Appli.

■ RELEVÉS PAR MAIL TVA	Euros
• Abonnement par relevé	30,00
– Consommation	
 - Par pièce jointe (e-mail) - Par pièce jointe pour le Relevé d'intérêt électronique (e-mail) 	0,41 4,00
■ PROGÉLIANCE NET ⁽¹⁾ TVA	
Ensemble de services disponibles sur Internet, smartphones et tablettes réservé aux associations et permettant la consultation des comptes et la transmission d'opérations bancaires et d'ordres de Bourse. - Abonnement de base	22.00
- Abomement de base - Options	22,00 Nous
•	consulter
VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE À L'INTERNATIONAL	
Global Cash TVA	
■ GLOBAL CASH	
Ensemble de services sur Internet permettant la gestion des comptes, tenus par Société Générale ou d'autres banques ⁽²⁾ , quel que soit leur pays de localisation (reporting et transmission d'ordres). Les services de reporting et de validation d'ordres (saisis, téléchargés dans Global Cash ou télétransmis) sont disponibles sur smartphones et tablettes via l'appli Global Cash Mobile.	Nous consulter
Autres services de banque	
électronique à l'international TVA	
■ SOGECASH INTERNATIONAL REPORTING	
Mise à disposition d'extraits de comptes tenus à l'étranger dans le groupe Société Générale ou dans d'autres banques ⁽²⁾ , en protocole EBICS.	Nous consulter
■ SOGECASH 101	
Associé à l'offre Sogestel TS, permet l'émission d'ordres de paiement à partir de comptes ouverts à l'étranger, dans le groupe Société Générale ou dans d'autres banques ^[2] .	Nous consulter

⁽¹⁾ Offre destinée aux associations de proximité (budget annuel inférieur à 300000 EUR et/ou ayant moins de 10 salariés permanents). (2) Pour les services de reporting: sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT. Pour les services de paiements: sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT et ait signé un accord 101 avec Société Générale.

■ SOGECASH INTERNATIONAL ACCOUNT MANAGEMENT Service de gestion délocalisée de compte qui consiste à recevoir des ordres de paiement, en provenance d'une banque tierce ⁽¹⁾ au débit de comptes tenus en France par Société Générale et/ ou à envoyer les relevés de comptes vers cette banque, qui se charge de les mettre à disposition d'une entreprise cliente.	Nous consulter
■ SERVICES DE TÉLÉTRANSMISSION DE FICHIERS DE LA GAMME SOGECASH INTERNATIONAL Services, multibanques ⁽¹⁾ et multipays, offrant la télétransmission de fichiers de reporting et d'ordres de paiement ou d'encaissement, via différents protocoles de communication: - Sogecash SWIFTNet - Sogecash international SFTP - Sogecash International EBICS	Nous consulter
VOS AUTRES SERVICES DE CASH MANAGEMENT	
Certificats électroniques TVA	
CERTIFICAT SWIFT 3SKEY Par Token USB ⁽²⁾ NG Pro	00.00
■ SOLUTION DE SÉCURITÉ	90,00
Solution de sécurité « Secure Access International » ⁽²⁾ par utilisateur enregistré sur 5 médias maximum	3,00
Suivi des virements internationaux SUIVI DES VIREMENTS INTERNATIONAUX Solution de suivi des virements internationaux émis grâce à une référence unique de transaction, et de notification du statut de ces opérations. Nécessite un abonnement à Global Cash, Sogestel, Sogestel TS, Sogecash SWIFTNet ou Sogecash international SFTP	63,50
Sogecash Fournisseurs	
■ SOGECASH FOURNISSEURS Service permettant à une entreprise d'ordonner le paiement des factures fournisseurs acceptées à échéance (FAE) en Europe (zone SEPA(3)) et à l'international.	Nous consulter
 Nécessite un abonnement à Global Cash, Sogestel, Sogestel TS, Sogecash SWIFTNet ou Sogecash international SFTP Par opération 	

⁽¹⁾ Pour les services de reporting: sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT. Pour les services de paiements: sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT et ait signé un accord 101 avec Société Générale. (2) Token USB: support permettant d'accueillir des certificats électroniques. (3) Zone SEPA, voir définition en page 64.

	Euros
Centralisation des recettes ou de trésorerie	
■ SOGECASH TSE (Transfert de Soldes ou d'Écritures)	
Service de transfert automatique, en fin de journée, sur un compte centralisateur, de soldes ou d'écritures enregistrés sur des comptes ouverts dans le réseau France de Société Générale, appartenant à la même entité juridique. Choix possible de la périodicité – service disponible pour les comptes en euros ou en devises.	Nous consulter
SOGECASH POOLING Service de centralisation automatique, en fin de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises, enregistrées sur des comptes ouverts chez Société Générale en France. Choix possible de la périodicité – Service disponible pour les comptes en euros ou en devises.	Nous consulter
SOGECASH INTERNATIONAL POOLING Service de centralisation automatique, en fin de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises enregistrées sur des comptes ouverts chez Société Générale en France et dans des implantations internationales du groupe Société Générale. Choix possible de la périodicité – Service disponible pour les comptes en euros ou en devises.	Nous consulter
■ SOGECASH INTRADAY SWEEPING	
Service de centralisation automatique ⁽¹⁾ , en cours de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises enregistrées sur des comptes ouverts dans toute banque ⁽²⁾ en France ou à l'international. Service disponible pour les comptes en euros ou en devises.	Nous consulter
·	
Service via SEPAmail ⁽³⁾	
■ VÉRIFICATION VIA SEPAMAIL(3)	
Service permettant de fiabiliser les coordonnées bancaires données par un titulaire de compte à un donneur d'ordres de virement ou de prélèvement SEPA*.	Nous consulter

^{*} Voir Lexique p. 62.

⁽¹⁾ Compte centralisateur ouvert chez Société Générale. (2) Sous réserve des capacités techniques de la banque concernée. (3) SEPAmail est un réseau interbancaire, regroupant BNP Paribas, Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel CIC, Société Générale, La Banque Postale et Crédit Agricole. Ce réseau repose sur une messagerie sécurisée, qui permet à ses membres de s'échanger des informations de façon sécurisée.

VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

	Euros
VIREMENT REÇU	
Virement SEPA ⁽¹⁾ DATES DE VALEUR p.53	
Virement libellé en euro reçu d'un pays de la zone SEPA ⁽²⁾	
■ PAR VIREMENT SEPA ORDINAIRE	Gratuit
■ PAR VIREMENT SEPA INSTANTANÉ*(3)	Gratuit
Virement de trésorerie* européen(2)	
■ PAR VIREMENT DE TRÉSORERIE* EUROPÉEN	Nous consulter
Virement international	
Virement libellé en euro reçu d'un pays hors zone SEPA ⁽²⁾ ou virement reçu en devise (hors euro) quel que soit le pays d'émission	
 PAR VIREMENT INTERNATIONAL Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 39 « Opérations de change » 	19,00
■ PAR VIREMENT DE TRÉSORERIE* INTERNATIONAL	Nous consulter
Commissions spécifiques (virements tiers)	
■ IBAN* OU COORDONNÉES BANCAIRES DU BÉNÉFICIAIRE ABSENTS OU INCORRECTS	18,00
■ ENVOI D'UN AVIS PAPIER	5,00
 PERSONNALISATION OU TOUTE DEMANDE PARTICULIÈRE (recherche, avis de sort, copies) 	18,00
■ VIREMENT NON DOMICILIÉ*	30,00
■ BÉNÉFICIAIRE NON DOMICILIÉ CHEZ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	27,00
PRÉLÈVEMENT SEPA* ET TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT SEPA (TIP SEPA)	
Remise de prélèvement SEPA* (dont TIP SEPA) et SEPA B2B*	
■ INTERNET OU TÉLÉTRANSMISSION	
- Abonnement aux services	pages 11 à 16
- Par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA)	0,46
– Par prélèvement SEPA B2B	0,65

^{*} Voir Lexique p. 62.

⁽¹⁾ À l'exception des virements faisant l'objet d'un service de personnalisation ou choix du circuit bancaire traités selon les conditions du virement international indiquées ci-après. Le virement SEPA pourra être dénommé « virement européen » sur certaines restitutions de Société Générale.
(2) Zone SEPA, voir définition en page 64.

⁽³⁾ Sous réserve de la disponibilité du service.

	Euros
■ PAPIER CONVERTI EN MAGNÉTIQUE (listage informatique)	
– Par séquence*	13,00
- Par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B	5,00
 DEMANDE D'ATTRIBUTION D'ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA) 	36,00
■ IMPAYÉ PRÉLÈVEMENT SEPA (DONT TIP SEPA), PRÉLÈVEMENT SEPA B2B	17,50
■ ENVOI D'UN AVIS PAPIER (prise en charge ou avis d'impayé)	5,00
SEPA Solution intégrale	
■ SERVICE DE GESTION DE MANDATS DE PRÉLÈVEMENT SEPA ET DE PRÉLÈVEMENT SEPA B2B	Nous consulter
Service de représentation automatique des impayés	
■ ABONNEMENT MENSUEL AU SERVICE	20,00
■ PAR PRÉLÈVEMENT SEPA* (DONT TIP SEPA) OU SEPA B2B*	0,65
CARTE	
Encaissement en face-à-face	
CONTRAT D'ENCAISSEMENT DE FLUX DE PROXIMITÉ	
– Mise en place du contrat	Gratuit
- Commissions monétiques (par transaction)	Étude personnalisée
PROGÉCARTE SANS CONTACT TVA	
Offre de location de Terminal de Paiement Électronique (TPE) avec services associés ⁽¹⁾	Nous consulter
SOLUTION D'ENCAISSEMENT MOBILE	
Terminal d'Encaissement Mobile associé à une application d'encaissement installée sur un Smartphone ou une tablette compatible	
- Achat d'un Terminal d'Encaissement Mobile ⁽²⁾	95,00
- Abonnement mensuel (par Terminal) - Commissions monétiques	9,90 Étude personnalisée

^{*} Voir Lexique p. 62.

⁽¹⁾ Contrat conclu avec un constructeur/distributeur de Terminaux de Paiement Électronique (TPE) et d'encaissement mobile, partenaire de Société Générale (Verifone, Ingenico ou Worldline). (2) Contrat conclu en agence auprès d'un fournisseur de Terminaux d'encaissement partenaire de Société Générale.

		Euros
Encaissement sur Internet		
SOGENACTIF		
Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccord à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistreme transactions et le contrat monétique pour l'acquisition de S'intègre au site marchand de l'entreprise ou de l'associa assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la créa la transaction jusqu'à sa remise en banque.	ent des es flux. tion et	
- Frais de raccordement à l'ouverture	TVA	300,00
- Abonnement mensuel	TVA	31,00
- Commissions monétiques		Étude personnalisée
 Acceptation des paiements via Paylib (portefeuille électronique⁽¹⁾) 		Gratuit
 Option encaissement via prélèvement SEPA* 		
 Forfait mise en place de l'option 	TVA	400,00
Reprise d'une base de mandats existante (par mandat)	TVA	0,30
 Coût par mandat archivé avec signature Coût par prélèvement SEPA 	TVA	0,90 0,20
- Option acceptation des chèques vacances ANCV		0,20
• Par transaction	TVA	0,50
 Option application mobile In App (solution d'intégration de la page de paiement dans l'app mobile de l'entreprise ou de l'association) 	lication	Gratuit
 Option Gonogo+ (service comprenant 72 outils sécuritaires à paramétre l'activité de l'entreprise ou de l'association) 	Nous consulter	
 Option outil de scoring (service permettant d'évaluer à l'aide d'un score – vert, o ou rouge – le risque d'une transaction) 	range	
Par transaction	TVA	0,10
 Option Tableaux de bord (service permettant d'obter des statistiques détaillées et des graphiques sur l'activité l'entreprise ou de l'association) 		
Abonnement mensuel	TVA	25,00

^{*} Voir Lexique p. 62.

⁽¹⁾ Service de paiement sécurisé, intégré aux offres Sogecommerce, Sogefactures et Sogenactif, permettant aux acheteurs d'effectuer un paiement en ligne par carte bancaire sans en saisir les données sur la page de paiement.

Soution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccorc à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistreme transactions et le contrat monétique pour l'acquisition de S'intègre au site marchand de l'entreprise ou de l'associa assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la c de la transaction jusqu'à sa remise en banque.	ent des es flux. Ition et	Euros
– Frais de raccordement à l'ouverture	TVA	300,00
- Abonnement mensuel	TVA	32,00
- Commissions monétiques		Étude personnalisée
 Acceptation des paiements via Paylib (portefeuille électronique⁽¹⁾) 		Gratuit
 Option encaissement via prélèvement SEPA* 		
 Forfait mise en place de l'option 	TVA	400,00
• Reprise d'une base de mandats existante (par mandat)	TVA	Nous consulter
 Coût par mandat archivé avec signature Coût par prélèvement SEPA 	TVA	0,90 0,20
- Option acceptation des chèques vacances ANCV		0,20
Par transaction	TVA	0,50
 Option gestion des risques sur-mesure (création et mise en place de règles sécuritaires personn en fonction de l'activité de l'entreprise ou de l'associatio de 80 critères disponibles et paramétrables) 		Nous consulter
 Module de paiement pour les sites développés via solutions CMS⁽²⁾ Open Source et propriétaires (plu 30 modules au choix) 		Gratuit
- Option Tableaux de bord (suivi détaillé de votre activ	ité)	
Abonnement mensuel		Gratuit
 Option Paiement embarqué (permet aux marchands d'intégrer directement le formul de paiement dans le parcours de paiement) 	aire	Nous consulter
■ SOGECOMMERCE LITE NO	JVEAU	
Offre permettant aux commerçants qui ne disposent pas Internet de proposer le paiement en ligne à leurs clients.	de site	
- Frais de raccordement à l'ouverture	TVA	300,00
- Abonnement mensuel	TVA	21,00

^{*} Voir Lexique p. 62.

⁽¹⁾ Service de paiement sécurisé, intégré aux offres Sogecommerce, Sogefactures et Sogénactif, permettant aux acheteurs d'effectuer un paiement en ligne par carte bancaire sans en saisir les données sur la page de paiement. (2) Content Management System – Système de Gestion de Contenu.

CONTRAT FLUX INTERNET Contrat d'encaissement monétique pour l'acquisition de flux sur Internet. À destination des entreprises et associations disposant déjà d'une solution technique d'acceptation des paiements en ligne souscrite auprès d'un prestataire de services de paiement tiers (hors Sogénactif et Sogecommerce).	Euros
- Abonnement mensuel TVA	21,00
- Commissions monétiques	Étude personnalisée
Encaissement par correspondance	
■ SOGEFACTURES	
Solution d'encaissement de factures à distance par carte bancaire. Inclut l'interface Web pour créer les pré-transactions correspondant aux factures émises, un site sécurisé et/ou un serveur vocal dédié pour permettre au client final de régler sa facture et le contrat monétique pour l'acquisition des flux.	
- Frais de raccordement à l'ouverture TVA	300,00
- Abonnement mensuel TVA	21,00
- Commissions monétiques	Étude personnalisée
 Acceptation des paiements via Paylib (portefeuille électronique⁽¹⁾) 	Gratuit
■ VPC E-GESTION	
Contrat de service permettant la saisie de transactions cartes par le commerçant sur une interface Web et incluant le contrat monétique pour l'acquisition des flux.	
- Frais de raccordement à l'ouverture TVA	300,00
- Abonnement mensuel TVA	30,00
- Commissions monétiques	Étude personnalisée
■ CONTRAT D'ENCAISSEMENT DE FLUX VPC SUR TPE	
Contrat permettant d'encaisser des transactions cartes initiées à distance et saisies par l'entreprise ou l'association sur un Terminal de Paiement Électronique (TPE).	
- Mise en place du contrat	Gratuit Étude
- Commissions monétiques (par transaction)	personnalisée

⁽¹⁾ Service de paiement sécurisé, intégré aux offres Sogecommerce, Sogefactures et Sogénactif, permettant aux acheteurs d'effectuer un paiement en ligne par carte bancaire sans en saisir les données sur la page de paiement.

	Euros
CHÈQUE	
Opérations en France DATES DE VALEUR p.53	
ENCAISSEMENT DE CHÈQUES EN EUROS TIRÉS SUR LA FRANCE MÉTROPOLITAINE, LES DROM, SAINT-PIERRE ET MIQUELON OU MONACO Les chèques payables sur les COM et POM disposent d'un traitement spécifique avec frais éventuels perçus par les correspondants.	Gratuit
■ TÉLÉCOLLECTE DE CHÈQUES	Nous consulter
BORDEREAUX DE REMISE DE CHÈQUES PERSONNALISÉS	Gratuit
■ IMPAYÉ REÇU	
– Motif sans provision	Gratuit
- Autres motifs (hors récupération des frais éventuels de protêt)	20,50
 REPRÉSENTATION AUTOMATIQUE DES CHÈQUES IMPAYÉS SANS PROVISION (par chèque et par représentation – 2 représentations maximum) 	Nous consulter
 AVIS DE SORT (hors récupération des frais de communication ou de port) 	18,00
Opérations en Europe et à l'international	
Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais de réception du virement sont à ajouter. Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 39 « Opérations de change ».	
ENCAISSEMENT EN « CRÉDIT ACCÉLÉRÉ » Pour les conditions d'éligibilité à cette procédure, consultez votre Chargé d'affaires.	25,00 par chèque
ENCAISSEMENT EN « CRÉDIT FERME » Pour les conditions d'éligibilité à cette procédure, consultez votre Chargé d'affaires.	1,10 ‰ min. 25,00 par chèque
■ IMPAYÉ	42,80
AVIS DE SORT	40,00

		Euros
EFFET DE COMMERCE		
Opérations en France		
■ INTERNET OU TÉLÉTRANSMISSION		
- Abonnement aux services		pages 11 à 16
- Par remise*		4,35
 Par effet remis à l'encaissement 		0,59
PAPIER		
– Par remise*		19,60
- Par effet remis à l'encaissement		5,90
 PRÉSENTATION DE LETTRE DE CHANGE PA À L'ACCEPTATION 	APIER	Nous consulter
■ IMPAYÉ (hors récupération des frais éventuel	s de protêt)	20,00
AVIS DE SORT		20,00
(hors récupération des frais de communicatio		
■ RÉCLAMATION, PROROGATION OU CHANG DE DOMICILIATION (PAR EFFET DE COMMI		20,00
Opérations en Europe et à l'interr	national	
Cette opération est associée à une prestation de son règlement. Les frais de réception du virement		
Tarifs hors commission de traitement éventue page 39 « Opérations de change ».	lle, se reporter	
■ ENCAISSEMENT SIMPLE D'UN EFFET		1,00 ‰ min. 30,00
■ IMPAYÉ		40,00
AVIS DE SORT, PROROGATION, ACCEPTAT	ION	40,00
ESPÈCES		
Dépôts	DATES DE VALEUR p.53	
■ CARTE DE DÉPÔT AUTOMATISÉ		
- Cotisation annuelle		Gratuit
- Commission par dépôt		Gratuit
■ VERSEMENT OCCASIONNEL		Nous consulter

^{*} Voir Lexique p. 62.

VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

	Euros
VIREMENT ÉMIS	
Virements SEPA	
Virement libellé en euro émis vers un pays de la zone SEPA ⁽¹⁾ .	
INTERNET	
- Abonnement au service	pages 11 à 16
- Par virement SEPA ordinaire	0,21
- Par virement SEPA instantané*(2)	0,60
- Par virement accéléré	0,60
■ TÉLÉTRANSMISSION	0,00
- Abonnement au service	pages 11 à 16
- Par virement SEPA ordinaire	0,21
 Par virement confidentialité haute⁽³⁾ 	0,05
– Par virement accéléré	0,60
■ PAPIER	
– Par virement SEPA ordinaire traité par votre agence	15,00
Virement urgent* européen	
■ INTERNET OU TÉLÉTRANSMISSION	
– Abonnement aux services	pages 11 à 16
- Par virement urgent*	0,60
■ PAPIER	
– Par virement urgent* traité par votre agence	19,00
Virement de trésorerie* européen	
■ INTERNET OU TÉLÉTRANSMISSION	
- Abonnement aux services	pages 11 à 16
- Par virement de trésorerie européen	7,00
■ PAPIER	
- Par virement de trésorerie* traité par votre agence	24,00
Virement international DATES DE VALEUR p.53	
Virement libellé en euro émis vers un pays hors zone SEPA $^{(1)}$ ou virement émis en devise (hors euro) quel que soit le pays destinataire. Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 39 « Opérations de change ».	

^{*} Voir Lexique p. 62.

⁽¹⁾ Zone SEPA, voir définition en page 64. (2) Sous réserve de la disponibilité du service.
(3) Commission perçue en complément de la commission par virement au mieux ou accéléré.
Service disponible uniquement en télétransmission. Ce service permet de bénéficier de la confidentialité de certaines données du virement en acquisition comme dans les restitutions.

	Euros
■ INTERNET OU TÉLÉTRANSMISSION	
- Abonnement aux services	pages 11 à 16
- Par virement international ordinaire	0,85 ‰ min. 12,00 max. 70,00
- Par virement international urgent*	1,00 ‰ min. 17,00 max. 75,00
 Par virement international de trésorerie* 	20,00
■ PAPIER	
- Par virement international ordinaire	1,00 ‰ min. 24,00 max. 80,00
- Par virement international urgent*	1,10 ‰ min. 26,00 max. 90,00
– Par virement international de trésorerie*	30,00

Société Générale convertira automatiquement les ordres de virements suivants:

- ordres de virements libellés en euro émis à destination de bénéficiaires situés dans certains pays en dehors de la zone SEPA, ou dans la zone SEPA lorsqu'une telle conversion est permise par la réglementation.
- ordres de virement libellés en USD à destination de hénéficiaires situés hors États-Unis d'Amérique.

Pour en savoir plus, consultez les conditions générales de la Convention de compte Entreprises.

Payment Protection Solutions Service de sécurisation des flux SEPA et internationaux	Nous consulter
Commissions spécifiques TVA	
■ IBAN* OU COORDONNÉES BANCAIRES ABSENTS OU INCORRECTS	18,00
■ OPTION NET DE FRAIS POUR LE BÉNÉFICIAIRE*(1)	23,00
■ PERSONNALISATION, CHOIX DU CIRCUIT BANCAIRE OU TOUTE DEMANDE PARTICULIÈRE (recherche, avis de sort, copies)	18,00
■ ENVOI D'UN AVIS PAPIER (prise en charge ou opération rejetée)	5,00
■ FRAIS SWIFT	15,00

^{*} Voir Lexique p. 62.

⁽¹⁾ Sur demande du client et dans les conditions de l'offre Société Générale.

	Euros
Virement permanent SEPA* (uniquement en France)	
PAR VIREMENT PAPIER ⁽¹⁾	1,50
■ PAR VIREMENT INTERNET (SAISIE DANS SOGECASH NET)	0,25
■ REJET DE VIREMENT PERMANENT POUR INSUFFISANCE DE PROVISION	
- Pour un virement < 20 EUR	Gratuit
– Pour un virement ≥ 20 EUR à destination d'un compte Société Générale	Gratuit
– Pour un virement ≥ 20 EUR à destination d'une autre banque	20,00
PRÉLÈVEMENT SEPA* ET TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT SEPA (TIP SEPA)	
■ PAIEMENT D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA (DONT TIP SEPA) OU D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA B2B*	Gratuit
■ MISE EN PLACE D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA B2B*(2)	10,50
■ OPPOSITION SUR UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA OU SEPA B2B*	15,00
■ RÉVOCATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA OU SEPA B2B*	15,00
■ REJET D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA (DONT TIP SEPA) OU D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA B2B* POUR INSUFFISANCE DE PROVISION	100 % du montant rejeté (plafond 20,00)
■ LISTE DE MANDATS AUTORISÉS (LMA) Service permettant de désigner explicitement les mandats de prélèvements SEPA autorisés au débit sur votre compte	Nous consulter
CARTES AFFAIRES ENVIRONNEMENT	
Cotisation annuelle (DI ou DD) ⁽³⁾	
■ CB CORPORATE EXECUTIVE MASTERCARD CB VISA GOLD AFFAIRES	141,00
■ CB CORPORATE MASTERCARD CB VISA AFFAIRES	61,00

^{*} Voir Lexique p. 62.

⁽¹⁾ Service disponible uniquement pour les virements SEPA ordinaires. (2) À l'exception des mandats en faveur de la DGDDI, DGFIP et de l'URSSAF. (3) DI: débit immédiat; DD: débit différé.

Euros

Commissions de retrait⁽¹⁾ ou de paiement

COMMISSIONS	ac ictiait of	ac paicincine	
	Zone euro ⁽²⁾	Hors zone e	uro ⁽⁴⁾
Retrait espèces distributeur	Gratuit	3,00 EUR par retrait + commission proportionnell 2,70 % du montant retiré	
Retrait espèces guichet	3,00 EUR par retrait ⁽³⁾		
Paiement	Gratuit	1,00 EUR par paiement + commission proportionnelle 2,70 % du montant payé	
Reporting			
■ REPORTING INT	TERNET VIA SOGEO	ARTE NET	Gratuit
■ RELEVÉ DE GES	TION TÉLÉTRANSA	AIS	
- Cotisation me	nsuelle selon pério	dicité	
 Téléchargemen 			305,00
• Téléchargemen			30,00
• Téléchargemen	16,00 0,05		
- Coût par écriture RELEVÉ PAPIER			0,05
- Relevé Carte titulaire			3,50
			par relévé émis
Relevé de gestion entreprise Cotisation mensuelle			E0 00
Cotisation mensuelle Coût par écriture			50,00 0,05
· ·	0,00		
CARTES BUSIN			
Cotisation annuelle Les détenteurs de JAZZ Association bénéficient de 25 % de réduction sur leur cotisation Carte CB Visa Business et Carte CB Visa Gold Business ⁽⁵⁾ (voir page 10).			
■ CARTE CB VISA GOLD BUSINESS (DI ET DD) ⁽⁶⁾			139,00
CARTE CB VISA (DI ET DD)(6)	55,00		
■ CARTE CB V PAY	45,00		

(1) Service optionnel. (2) Zone euro, voir définition en page 64. (3) Gratuit en France dans les guichets Société Générale et Crédit du Nord. (4) Pour les transactions en euro ou en devise. (5) La réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou à la prochaine cotisation pour les contrats en cours. (6) DI: débit immédiat; DD: débit différé. (7) Carte à débit immédiat et autorisation systématique (hors certains péages d'autoroute et parkings en France. La carte permet aussi d'effectuer jusqu'à 5 transactions consécutives d'un montant cumulé de 100 EUR sur les péages fonctionnant à puce et lorsque le terminal de paiement d'un commerçant ne peut se connecter au serveur d'autorisation). Acceptée en Europe dans les pays de la zone SEPA (voir p. 63) ainsi que Gibraltar, Groenland, Israël et Turquie.

(DI)(6)

	Euros
Option carte Collection ⁽¹⁾ Cotisation annuelle venant s'ajouter à la cotisation carte.	
■ ENTREPRENEURS	14,00
■ BUSINESS CLASS (uniquement disponible sur la carte CB Visa Gold Business)	122,00
■ OPTION CRYPTO DYNAMIQUE: numéro au dos de la carte changeant toutes les heures	12,00

Commissions de retrait(2) ou de paiement

		Zone euro ⁽³⁾		Hors zone euro ⁽⁴⁾
	V PAY	Crossis(5)	1,00 EUR par retrait dès le 1er retrait hors distributeur Société Générale et Crédit du Nord	
Retrait espèces distributeur	Visa	1,00 EUR par retrait au-delà de 4 retraits hors distributeur Société Générale et Crédit du Nord	3,00 EUR par retrait + 2,70 % du montant retiré	
	Gold		Gratuit	
Retrait	V PAY 3,00 EUR			
espèces guichet	Visa	Gratuit (5)	par retrait atuit (5) hors guichet Société Générale et	
	Gold		Crédit du Nord	
	V PAY			1,00 EUR
Paiement	Visa		Gratuit par paiement + 2,70 %	
	Gold			du montant payé

⁽¹⁾ Hors carte CB V Pay Business. (2) Service optionnel. (3) Zone euro, voir définition en page 63. (4) Pour les transactions en euro ou en devise. (5) Dans les distributeurs/guichets Société Générale et Crédit du Nord.

	Euros
SERVICES LIÉS À VOS CARTES	
OPTION CRYPTO DYNAMIQUE	
Carte affaires Environnement	12,00
(CB Visa Affaires et CB Visa Gold Affaires)	
CHOIX DU CODE SECRET	
- Carte affaires Environnement	Gratuit
- Carte Business	10,00
RÉÉDITION DU CODE SECRET	
- Carte affaires Environnement - Carte Business	Gratuit
	10,00
■ BLOCAGE DE LA CARTE (BUSINESS OU ENVIRONNEMENT)	Cuntuit
- Suite à perte, vol ou utilisation frauduleuse - Pour utilisation abusive	Gratuit
	32,00
■ REMPLACEMENT DE LA CARTE (BUSINESS OU ENVIRONNEMENT)	
- à l'occasion de son renouvellement automatique	Gratuit
- en cas de dysfonctionnement	Gratuit
 à la demande du client: détérioration, renouvellement anticipé 	16,00
- suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse	16,00
■ SERVICE E-CARTE BLEUE Numéro de carte bancaire virtuel à usage unique pour les achats sur Internet.	
 Carte affaires Environnement Visa ou Business (cotisation annuelle) 	12,00
- Réédition d'un identifiant/mot de passe en cas de perte	5,00
CARTE LOGÉE	
Carte de paiement hébergée dans une agence de voyage pour des règlements de prestations voyages centralisés sur le compte de l'entreprise	
■ COTISATION ANNUELLE	Gratuit
ABONNEMENT MENSUEL AU REPORTING INTERNET SMART DATA ⁽¹⁾	305,00

	Euros
CHÈQUE	
Opérations en France DATES II	E VALEUR
■ ÉMISSION D'UN CHÈQUE DE BANQUE	17,00
■ PAIEMENT D'UN CHÈQUE	Gratuit
■ INFORMATION PRÉALABLE POUR CHÈQUE NON PROVISIONNÉ	16,00 par chèque
 OPPOSITION AU PAIEMENT D'UN CHÈQUE (après confirmation écrite) 	15,80
Les frais ci-après incluent l'information préalable, les dossier d'impayé, d'envoi d'une lettre d'injonction, de d d'un certificat de non-paiement, de régularisation, de de provisions, de main-levée de l'interdiction bancaire. postaux d'envoi en recommandé de la lettre d'injonct perçus en sus des frais ci-dessous:	élivrance blocage Les frais
- pour les chèques inférieurs ou égaux à 50 EUR	30,00
– pour les chèques supérieurs à 50 EUR	50,00
■ PAIEMENT D'UN CHÈQUE SUR UN COMPTE D'UN TITULAIRE INTERDIT BANCAIRE	34,00
 SERVICE D'ENVOI DE CHÉQUIERS À L'ADRESSE DE VOTRE ENTREPRISE OU ASSOCIATION (frais d'envoi de recommandé en supplément). 	4,00
■ SÉCURISATION DES CHÈQUES	Nous consulter
 Chèque sécurité Service d'édition de lettres chèques et de rapprocheme des chèques émis et présentés au paiement. Vérichèques Service de rapprochement des chèques émis et présen au paiement. 	ent
 Infochèques Transmission d'un relevé électronique des bénéficiaire de chèques présentés au paiement. 	s
■ LETTRES-CHÈQUES Fourniture de Lettres-Chèques	Nous consulter

	Euros
Opérations en Europe et à l'international Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais d'émission du virement sont à ajouter. Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 39 « Opérations de change ».	
■ PAR CHÈQUE PRÉSENTÉ AU PAIEMENT PAR UNE BANQUE ÉTRANGÈRE	1,10 ‰ min. 25,00
■ ÉMISSION D'UN CHÈQUE DE BANQUE	25,00
EFFET DE COMMERCE	
Opérations en France DATES DE VALEUR p.53	
■ BON À PAYER EFFETS DE COMMERCE DOMICILIÉS	
- Internet ou télétransmission	Gratuit
Abonnement au service - En vertu d'une Convention d'Instruction Permanente (C.I.P.)	pages 11 à 16 Gratuit
- Au moyen de l'imprimé Agence, par relevé payé en	
totalité ou partiellement	14,00
■ EFFET DOMICILIÉ NON AVISÉ	30,00
Cette commission s'applique par échéance non avisée, quel que soit le nombre d'effets. Elle est perçue indépendamment des commissions reprises dans la rubrique « impayé ».	par relevé
, , , ,	
■ IMPAYÉ (PAR EFFET)	
■ IMPAYÉ (PAR EFFET) - Pour motif de provision insuffisante	30,50
·	30,50 30,50
 Pour motif de provision insuffisante Pour les autres motifs (pas d'ordre à payer, demande de 	

AUTRES MODES DE RETRAIT

		Euros
Opérations en Europe et à l'intern Cette opération est associée à une prestation de son règlement. Les frais d'émission du virement Tarifs hors commission de traitement éventuelle page 39 « Opérations de change ».	virement pour sont à ajouter.	
■ PAR EFFET DOMICILIÉ		1,00 ‰ min. 30,00
ESPÈCES		
Retraits	DATES DE VALEUR p.53	
		pages 26 et 27
Retraits PAR CARTE	p.53	pages 26 et 27
Retraits PAR CARTE (Carte affaires Environnement, carte Business)	p.53	pages 26 et 27 Gratuit
Retraits PAR CARTE (Carte affaires Environnement, carte Business) RETRAIT D'ESPÈCES DE PLUS DE 3 000 EU Dans votre agence ou l'agence la plus proch	p.53	

Nous

consulter

⁽¹⁾ Local dédié aux oprérations exceptionnelles. Se renseigner auprès de votre Conseiller pour connaître l'agence la plus proche équipée d'un LOE.

VOS AUTRES OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

Que vous soyez importateur ou exportateur ou que vous souhaitiez vous implanter dans un nouveau pays, bénéficiez de l'expertise Société Générale pour vous accompagner et simplifier vos opérations.

Ancrées dans le tissu économique et social de 66 pays, nos équipes vous offrent la maîtrise des spécificités locales et vous réservent un accueil personnalisé.

Pour vous ouvrir les portes de ce réseau, votre Chargé d'affaires est votre interlocuteur privilégié. Il s'appuie sur une offre complète de produits et services et vous mettra en relation avec nos spécialistes pour vous accompagner à chaque étape de votre développement.

Retrouvez toutes les informations pour votre développement à l'international en vous connectant sur notre site dédié au Commerce International: <u>import-export.societegenerale.fr/fr</u>

	Euros	
VOTRE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL		
Ouverture d'un compte à l'étranger		
Notre Cellule de coopération internationale est là pour vous accompagner dans vos démarches d'ouverture de compte à l'étranger auprès de nos filiales, de nos partenaires ou de nos correspondants.		
AUPRÈS D'UNE IMPLANTATION DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE*	Nous consulter	
■ AUPRÈS DE L'UN DE NOS PARTENAIRES DANS L'UN DES PAYS EUROPÉENS CI-DESSOUS Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Norvège, Portugal, Suède.		
AUPRÈS DE L'UN DE NOS CORRESPONDANTS TVA DANS UN AUTRE PAYS	200,00	
Ouverture d'un compte de non-résident en France		
Pour une entreprise non-résidente, notre Cellule de coopération internationale peut vous assister dans vos démarches d'ouverture de compte dans notre réseau France.		
■ SE RÉFÉRER À LA RUBRIQUE « Vos comptes au quotidien » -> « Votre tenue de compte ».	page 8	

^{*} Voir Lexique p. 62.

IMPORT

Pour toutes les opérations liées aux virements, chèques, effets simples, veuillez vous reporter aux chapitres « Vos encaissements en Europe et à l'international » (page 17) et « Vos règlements en Europe et à l'international » (page 24). Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commission de change. La commission de traitement (page 39) s'applique à toute opération (encaissement ou règlement) libellée en devises à partir ou à destination d'un compte euros ainsi qu'à toute opération de couverture de change. Pour toutes les opérations effectuées en devises, un délai d'acquisition ou de cession des devises de 2 jours ouvrés cambistes minimum s'applique.

Euros

	Internet ⁽¹⁾	Papier
Remise documentaire DATES DE VALEUR p.53		
■ PAR REMISE DOCUMENTAIRE	1,90 ‰ min. 55,00	2,20 ‰ min. 100,00
■ COMMISSIONS DE SERVICES COMPLÉMENTAIRES	Nous consulter	
Crédit documentaire		
COMMISSION D'ENGAGEMENT Cette commission, calculée en pourcentage du montant du crédit documentaire, est perçue de la date d'ouverture jusqu'à la date de validité du crédit documentaire ou la date de règlement final si celle-ci est postérieure à la date de validité. Elle est ajustée après chaque avenant prolongeant la durée et/ou augmentant le montant.	Nous consulter min. 100,00	
■ COMMISSIONS DE SERVICE		
- Crédit documentaire jusqu'à 50 000 EUR		
 Forfait import (commission d'ouverture, premier avenant, première vérification de documents et règlement) 	220,00	305,00
- Crédit documentaire supérieur à 50 000 EUR		
• Commission d'ouverture • Avenant*	1,00 ‰ min. 100,00	1,15 ‰ min. 125,00
– Du 1 ^{er} au 3 ^e avenant	100,00	125,00
– Au-delà du 3 ^e avenant	Nous consulter	
 Vérification de documents et règlement 		
– De la 1 ^{re} à la 3 ^e vérification	1,25 ‰ min. 125,00 Nous consulter	
– Au-delà de la 3 ^e vérification		
- Commissions de services complémentaires	Nous co	onsulter

^{*} Voir Lexique p. 62.

⁽¹⁾ Traitement via Sogetrade & Services.

		Euros	
		Internet ⁽¹⁾	Papier
Prestations complémentaires Liées aux remises documentaires et crédits docume	ntaires.		
■ FRAIS SWIFT	TVA	15,00	
FRAIS DE COURRIER	TVA	selon pr	estation
EXPORT			

Pour toutes les opérations liées aux virements, chèques, effets simples, veuillez vous reporter aux chapitres « Vos encaissements en Europe et à l'international » (page 17) et « Vos règlements en Europe et à l'international » (page 24). Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commission de change. La commission de traitement (page 39) s'applique à toute opération (encaissement ou règlement) libellée en devises à partir ou à destination d'un compte euros ainsi qu'à toute opération de couverture de change. Pour toutes les opérations effectuées en devises, un délai d'acquisition ou de cession des devises de 2 jours ouvrés cambistes minimum s'applique.

Remise documentaire	DATES DE VALEUR p.53		
Les frais liés à la prestation de virement opération sont inclus dans la tarification	associée à cette		
ENCAISSEMENT		1,90 ‰ min. 55,00	2,20 ‰ min. 100,00
■ IMPAYÉ		50,00	
COMMISSIONS DE SERVICES COM	PLÉMENTAIRES	Nous consulter	

Crédit documentaire COMMISSION SUR CRÉDIT DOCUMENTAIRE CONFIRMÉ Société Générale vous propose de confirmer vos crédits documentaires émis par des banques étrangères, dans la plupart des pays. En nous engageant à vous régler à l'échéance, nous vous protégeons contre le risque de défaillance de la banque étrangère et le risque pays. Renseignez-vous auprès de votre Chargé d'affaires. Commission de confirmation Commission couvrant le risque pays et le risque banque, calculée en pourcentage du montant et perçue à partir de la date de confirmation jusqu'à la date de validité. Elle est ajustée après chaque avenant prolongeant la durée et/ou augmentant le montant. COMMISSIONS DE SERVICE TVA Ces commissions s'appliquent sur les crédits documentaires confirmés et notifiés. Crédit documentaire jusqu'à 50 000 EUR Forfait export (commission de notification, premier avenant, première vérification de documents et règlement) Commission de notification Avenant* Du 1" au 3" avenant Au-delà du 3" avenant Vérification de documents De la 1" à la 3" vérification Au-delà de la 3" vérification Commissions de services complémentaires Pré-vérification de documents			Euros	
■ COMMISSION SUR CRÉDIT DOCUMENTAIRE CONFIRMÉ Société Générale vous propose de confirmer vos crédits documentaires émis par des banques étrangères, dans la plupart des pays. En nous engageant à vous régler à l'échéance, nous vous protégeons contre le risque de défaillance de la banque étrangère et le risque pays. Renseignez-vous auprès de votre Chargé d'affaires. - Commission de confirmation Commission couvrant le risque pays et le risque banque, calculée en pourcentage du montant et perçue à partir de la date de confirmation jusqu'à la date de validité du crédit documentaire ou la date de règlement final si celle-ci est postérieure à la date de validité. Elle est ajustée après chaque avenant prolongeant la durée et/ou augmentant le montant. ■ COMMISSIONS DE SERVICE Ces commissions s'appliquent sur les crédits documentaires confirmés et notifiés. - Crédit documentaire jusqu'à 50 000 EUR - Forfait export (commission de notification, premier avenant, première vérification de documents et règlement) - Crédit documentaire supérieur à 50 000 EUR - Commission de notification - Avenant* - Du 1° au 3° avenant - Vérification de documents - De la 1° à la 3° vérification - Au-delà du la 3° vérification - Au-delà de la 3° vérification - Au-delà de la 3° vérification - Commissions de services complémentaires - Pré-vérification de documents (Pré-vérification de documents - Pré-vérification de documents (Pré-vérification			Internet ⁽¹⁾	Papier
CONFIRMÉ Société Générale vous propose de confirmer vos crédits documentaires émis par des banques étrangères, dans la plupart des pays. En nous engageant à vous régler à l'échéance, nous vous protégeons contre le risque de défaillance de la banque étrangère et le risque pays. Renseignez-vous auprès de votre Chargé d'affaires. - Commission de confirmation Commission couvrant le risque pays et le risque banque, calculée en pourcentage du montant et perçue à partir de la date de confirmation jusqu'à la date de validité du crédit documentaire ou la date de règlement final si celle-ci est postérieure à la date de validité. Elle est ajustée après chaque avenant prolongeant la durée et/ou augmentant le montant. COMMISSIONS DE SERVICE Commissions s'appliquent sur les crédits documentaires confirmés et notifiés. - Crédit documentaire jusqu'à 50 000 EUR - Forfait export (commission de notification, premier avenant, première vérification de documents et règlement) - Crédit documentaire supérieur à 50 000 EUR - Commission de notification - Avenant* - Du la ra a 3 avenant - Vérification de documents - De la 1 a a vérification - Au-delà de la 3 vérification - Au-delà de la 3 vérification - Au-delà de la 3 vérification - Commissions de services complémentaires - Pré-vérification de documents - Mise en conformité de documents	Cı	rédit documentaire		
documentaires émis par des banques étrangères, dans la plupart des pays. En nous engageant à vous régler à l'échéance, nous vous protégeons contre le risque de défaillance de la banque étrangère et le risque pays. Renseignez-vous auprès de votre Chargé d'affaires. - Commission de confirmation Commission couvrant le risque pays et le risque banque, calculée en pourcentage du montant et perçue à partir de la date de confirmation jusqu'à la date de validité du crédit documentaire ou la date de validité. Elle est ajustée après chaque avenant prolongeant la durée et/ou augmentant le montant. - COMMISSIONS DE SERVICE Ces commissions s'appliquent sur les crédits documentaires confirmés et notifiés. - Crédit documentaire jusqu'à 50 000 EUR - Forfait export (commission de notification, premier avenant, première vérification de documents et règlement) - Crédit documentaire supérieur à 50 000 EUR - Commission de notification - Avenant* - Du 1er au 3e avenant - Vérification de documents - De la 1er à la 3e vérification - Au-delà de la 3e vérification - Au-delà de la 3e vérification - Commissions de services complémentaires - Pré-vérification de documents - Pré-vérification de documents - Mise en conformité de documents (présentation de documents corrigés)				
Commission couvrant le risque pays et le risque banque, calculée en pourcentage du montant et perçue à partir de la date de confirmation jusqu'à la date de validité du crédit documentaire ou la date de règlement final si celle-ci est postérieure à la date de validité. Elle est ajustée après chaque avenant prolongeant la durée et/ou augmentant le montant. COMMISSIONS DE SERVICE COMMISSIONS DE SERVICE ITVA Ces commissions s'appliquent sur les crédits documentaires confirmés et notifiés. - Crédit documentaire jusqu'à 50 000 EUR Forfait export (commission de notification, premier avenant, première vérification de documents et règlement) - Crédit documentaire supérieur à 50 000 EUR Commission de notification Avenant* - Du 1er au 3e avenant Vérification de documents - De la 1re à la 3e vérification - Au-delà de la 3e vérification - Au-delà de la 3e vérification - Au-delà de la 3e vérification - Commissions de services complémentaires Pré-vérification de documents Mise en conformité de documents Mise en conformité de documents (présentation de documents corrigés)		documentaires émis par des banques étrangères, dans la plupart des pays. En nous engageant à vous régler à l'échéance, nous vous protégeons contre le risque de défaillance de la banque étrangère et le risque pays.		
Ces commissions s'appliquent sur les crédits documentaires confirmés et notifiés. - Crédit documentaire jusqu'à 50 000 EUR • Forfait export (commission de notification, premier avenant, première vérification de documents et règlement) - Crédit documentaire supérieur à 50 000 EUR • Commission de notification • Avenant* - Du 1er au 3e avenant • Vérification de documents - De la 1re à la 3e vérification - Au-delà de la 3e vérification - Au-delà de la 3e vérification - Au-delà de la 3e vérification - Commissions de services complémentaires • Pré-vérification de documents • Mise en conformité de documents (présentation de documents corrigés)		Commission couvrant le risque pays et le risque banque, calculée en pourcentage du montant et perçue à partir de la date de confirmation jusqu'à la date de validité du crédit documentaire ou la date de règlement final si celle-ci est postérieure à la date de validité. Elle est ajustée après chaque avenant	montant et durée	
premier avenant, première vérification de documents et règlement) - Crédit documentaire supérieur à 50 000 EUR • Commission de notification • Avenant* - Du 1er au 3e avenant - Au-delà du 3e avenant • Vérification de documents - De la 1re à la 3e vérification - Au-delà de la 3e vérification - Au-delà de la 3e vérification - Commissions de services complémentaires • Pré-vérification de documents • Mise en conformité de documents (présentation de documents corrigés)		Ces commissions s'appliquent sur les crédits documentaires confirmés et notifiés.		
Commission de notification Avenant* Du 1er au 3e avenant Au-delà du 3e avenant Vérification de documents De la 1re à la 3e vérification Au-delà de la 3e vérification Au-delà de la 3e vérification Pré-vérification de documents Pré-vérification de documents Mise en conformité de documents (présentation de documents corrigés) 1,00 % min. 100,00 125,00 Nous consulter 1,25 % min. 125,00 Nous consulter 110,00 100,00		premier avenant, première vérification de	265,00	330,00
Avenant - Du 1er au 3e avenant - Au-delà du 3e avenant • Vérification de documents - De la 1re à la 3e vérification - Au-delà de la 3e vérification - Au-delà de la 3e vérification - Commissions de services complémentaires • Pré-vérification de documents • Mise en conformité de documents (présentation de documents corrigés) min. 100,00 125,00 Nous consulter 110,00 Nous consulter		- Crédit documentaire supérieur à 50 000 EUR		
Avenant* Du 1er au 3e avenant Au-delà du 3e avenant Vérification de documents De la 1re à la 3e vérification Au-delà de la 3e vérification Au-delà de la 3e vérification Commissions de services complémentaires Pré-vérification de documents Mise en conformité de documents (présentation de documents corrigés) 100,00 125,00 Nous consulter 11,25 % min. 125,00 Nous consulter 110,00 110,00		Commission de notification	1,00 %	1,15 % min 125 00
 Au-delà du 3° avenant Vérification de documents De la 1^{re} à la 3° vérification Au-delà de la 3° vérification Commissions de services complémentaires Pré-vérification de documents Mise en conformité de documents (présentation de documents corrigés) Nous consulter 110,00 100,00 		• Avenant*	200,00	223,00
Vérification de documents – De la 1 ^{re} à la 3 ^e vérification – Au-delà de la 3 ^e vérification – Commissions de services complémentaires • Pré-vérification de documents • Mise en conformité de documents (présentation de documents corrigés) 1,25 % min. 125,00 Nous consulter 110,00 110,00		– Du 1 ^{er} au 3 ^e avenant	100,00	125,00
- De la 1 ^{re} à la 3 ^e vérification - Au-delà de la 3 ^e vérification - Commissions de services complémentaires • Pré-vérification de documents • Mise en conformité de documents (présentation de documents corrigés)		– Au-delà du 3º avenant	Nous co	nsulter
min. 125,00 - Au-delà de la 3° vérification - Commissions de services complémentaires • Pré-vérification de documents • Mise en conformité de documents (présentation de documents corrigés) min. 125,00 Nous consulter 110,00		 Vérification de documents 		
- Commissions de services complémentaires • Pré-vérification de documents • Mise en conformité de documents (présentation de documents corrigés) 100,00		– De la 1 ^{re} à la 3 ^e vérification		
Pré-vérification de documents Mise en conformité de documents (présentation de documents corrigés)		– Au-delà de la 3 ^e vérification	,	
• Mise en conformité de documents (présentation de documents corrigés)		- Commissions de services complémentaires		
(présentation de documents corrigés)		Pré-vérification de documents	110	,00
Présentation de documents irréguliers 110.00			Í	
		 Présentation de documents irréguliers 	110,00	
Autres Nous consulter	_	• Autres	Nous co	nsulter

^{*} Voir Lexique p. 62.

⁽¹⁾ Traitement via Sogetrade & Services.

		Eur	'os
		Internet ⁽¹⁾	Papier
Prestations complémentaires			
Liées aux remises documentaires et crédits docum	entaires.		
■ FRAIS SWIFT	TVA	15,	00
FRAIS DE COURRIER	TVA	selon pr	estation
GARANTIE INTERNATIONALE LETTRE DE CRÉDIT STAND BY (SBLO	:)		
Toutes les commissions énoncées dans ce chapi du correspondant lors de la réémission et hors ce			
Àl'émission			
Nos spécialistes vous aident et vous conseillen choix de la forme juridique et dans la rédactio textes de garanties internationales (garanties à lemande, Lettre de Crédit Stand By ou Cautioni Grâce à notre réseau à l'international, nous également vous faciliter leur réémission, lors doivent être émises par une banque locale proposer des conditions préférentielles.	n de vos première nement). pouvons aqu'elles		
ÉTABLISSEMENT D'UN ACTE STANDARI)	120,00	160,00
ÉTUDE DE TEXTE (Y COMPRIS DANS LE D'UNE DEMANDE SANS SUITE)	CADRE	Nous co min. 17	
COMMISSION D'ENGAGEMENT		Nous co	nsulter
Cette commission est calculée en pour du montant de la garantie et perçue sur u trimestrielle à partir de la date d'émission ju date de validité prévue dans l'acte; pour les sans date de validité, de la date d'émissi garantie jusqu'à la mainlevée expresse du bén Cette commission est ajustée après chaque modifiant la durée et/ou le montant.	ne base isqu'à la garanties on de la éficiaire.		
AVENANT*		85,00	110,00
OFFRE CAUTIONNEMENTS BPIFRANCE		Nous co	nsulter

ASSURANCE EXPORT

^{*} Voir Lexique p. 62.

⁽¹⁾ Traitement via Sogetrade & Services.

	Euros
À la réception	
■ TRANSMISSION	
- Commission de transmission	
• jusqu'à 300 k€	150,00
• au-delà de 300 k€	0,50 ‰
- Avenant*	90,00
■ RÉÉMISSION DE GARANTIE OU DE SBLC	
- Frais d'acte	140,00
- Commission de réémission Commission couvrant le risque pays / risque banque, calculée en pourcentage du montant de la garantie internationale ou de la SBLC et perçue sur une base trimestrielle à partir de la date d'émission jusqu'à la date de validité; pour les garanties sans date de validité, de la date d'émission de la garantie jusqu'à la mainlevée expresse du bénéficiaire. Cette commission est ajustée après chaque avenant modifiant la durée et/ou le montant.	Nous consulter
- Avenant*	90,00
■ CONFIRMATION DE SBLC	
- Commission de confirmation Commission couvrant le risque pays / risque banque, calculée en pourcentage du montant de la SBLC et perçue sur une base trimestrielle à partir de la date d'émission jusqu'à la date de validité; pour les garanties sans date de validité, de la date d'émission jusqu'à la mainlevée expresse du bénéficiaire. Cette commission est ajustée après chaque avenant modifiant la durée et/ou le montant.	Nous consulter
Prestations complémentaires	
Liées aux garanties internationales et SBLC.	
■ FRAIS SWIFT TVA	15,00
■ FRAIS DE COURRIER TVA	selon prestation

^{*} Voir Lexique p. 62.

	Euros
OPÉRATIONS DE CHANGE	
Société Générale met à votre disposition une gamme complète de produits et services pour répondre à vos besoins de couverture contre le risque de change.	Nous consulter
Frais sur opérations de change	
■ LA COMMISSION DE TRAITEMENT Elle s'applique à toute opération d'achat ou de vente de devises au comptant et/ou à terme. Elle est perçue au moment de la livraison des devises.	
- Facturation minimum	18,00
– Jusqu'à 75 000 EUR (ou contre-valeur)	0,50 ‰
– Au-delà de 75 000 EUR (ou contre-valeur)	0,25 ‰
■ Le cours de change	Nous consulter
Ce cours correspond au prix d'échange en vigueur au moment de la transaction et communiqué par la salle des marchés de Société Générale auquel s'ajoute une marge commerciale, laquelle dépend du montant de la transaction et de la devise concernée.	
Par exemple, pour un montant de 1000 USD à acheter contre Euro le 01/10/2019, le prix d'échange est de 1,1350.	
Le cours obtenu après application de la marge et appliqué au montant des 1000 USD permet d'obtenir une contre-valeur de 893,57 EUR.	
SERVICES PAR INTERNET	
Sogetrade & Services	
Ensemble de services de gestion en ligne de vos opérations de Trade – crédits documentaires, remises documentaires, garanties internationales, SBLC – et cautionnements France.	
 ABONNEMENT MENSUEL (HORS COMMISSIONS DE TRAITEMENT DES OPÉRATIONS: PAGES 34 À 39) 	

- Premier service souscrit

- Par service supplémentaire

TVA

TVA

23,00

12,00

VOS FINANCEMENTS

Euros **VOS CRÉDITS D'EXPLOITATION** DÉCOUVERT Intérêts débiteurs*= somme de tous les soldes débiteurs en valeur Nous consulter x leur durée en jours x taux d'intérêt conventionnel / 360 - Commission sur plus fort découvert (CPFD) Cette commission mensuelle se calcule sur le plus fort découvert de chaque mois, et est percue en fin de chaque période d'arrêté. Taux applicable sur le plus fort découvert min. 0,07 % 100 % Montant maximum des intérêts déhiteurs - Taux effectif global (TEG) Taux journalier = intérêts + CPFD x 100 / somme de tous les soldes débiteurs en valeur x leur durée en jours TEG = taux journalier x durée de l'année civile en jours (365 ou 366) L'arrêté de compte périodique mentionne le taux effectif global appliqué. Le TEG comprend les intérêts, commissions ou rémunérations de toute nature afférents aux utilisations à découvert du compte courant. Il ne doit pas être confondu avec le taux conventionnel utilisé pour calculer les intérêts débiteurs. Le TEG est un taux annuel proportionnel à un taux journalier. Il est exprimé pour 100 euros (articles L.314-1 et suivants et articles R.314-1 et suivants du Code de la consommation). ■ ESCOMPTE DE PAPIER COMMERCIAL - Par remise page 23 Intérêts (minimum forfaitaire 12.50 EUR) Nous consulter ■ SG FACTORING EXPRESS ET AVANCE ÉVOLUTIVE Nous consulter Offres de financement de factures à la demande SG FACTORING ASSOCIATIONS ET SG FACTORING ASSOCIATIONS INITIAL Nous consulter Relais sur subventions publiques ■ FINANCEMENT DU CRÉDIT D'IMPÔT Nous consulter **COMPÉTITIVITÉ EMPLOI (CICE)** ■ FINANCEMENT DU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (CIR) Nous consulter

^{*} Voir Lexique p. 62.

	Euros
VOS GARANTIES BANCAIRES	
GARANTIE ÉMISE PAR LA BANQUE	
- Commission d'engagement	Nous consulter
FRAIS D'ÉMISSION	
 Garantie délivrée via Sogetrade & Services 	
 Validation automatique 	5,00
Validation Société Générale	10,00
 Garantie délivrée hors Sogetrade & Services au moyen d'un imprimé normalisé pré-établi 	57,00
- Garantie nécessitant un acte spécial	129,00
AVENANT*	55,00
SOGETRADE & SERVICES	Nous consulter
Ensemble des services de gestion en ligne des opérations de traitement des cautionnements France et des opérations de Trade (crédits documentaires, remises documentaires, garanties internationales, SBLC).	
- Abonnement mensuel - Commissions	page 39 Nous consulter
VOS CRÉDITS D'INVESTISSEMENT	
■ CRÉDIT D'INVESTISSEMENT, CRÉDIT-BAIL MOBILIER, CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	Nous consulter
PRESTATIONS DIVERSES	
- Crédit d'investissement	
• Frais de traitement et d'étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement)	min. 1,00 % et min. 280,00
 Frais de renégociation (cette commission est calculée sur le montant renégocié) 	min. 1,00 % et min. 280, 00
 Réédition de tableau d'amortissement Frais sur échéance impayée 	27,00 50,00
• Frais de relance sur échéance impayée Sur relances adressées à l'emprunteur et aux éventuels tiers garants	11,00
- Crédit-bail mobilier TVA	
• Frais de traitement et d'étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement)	min. 1,00 % et min. 280,00
Frais de publication au greffe	30,00
DIVERS	
INFORMATION ANNUELLE DES CAUTIONS* (Article L. 313-22 du Code monétaire et financier)	52,00

^{*} Voir Lexique p. 62.

VOS PLACEMENTS

Société Générale met à votre disposition une gamme complète de Placements, ce document n'est donc pas exhaustif.

Selon votre profil investisseur, vos connaissances financières, la durée et l'objectif de l'investissement ainsi que le rendement recherché, votre Chargé d'affaires vous aidera à trouver une réponse adaptée.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit.

Ainsi, lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimées HT la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

	Euros
DÉPÔTS, OPC(1) ET GESTION SOUS MANDAT	20.00
Dépôts	
■ COMPTE À TERME	
- CAT à taux fixe (de 1 à 24 mois)	
Souscription minimum	8 000,00
• Frais de rupture anticipée (par CAT)	44,31
- CAT Tréso + (1 mois, renouvelable)	
 Souscription minimum 	8 000,00
 Souscription maximum 	5 000 000,00
LIVRET A	
Taux règlementé fixé par les pouvoirs publics, 0,75 % au 01/09/2019 Uniquement pour:	
– les associations (régies par la Loi de 1901, non soumises à l'IS de droit commun) et syndicats de co-propriétés,	dépôts plafonnés à 76 500 Eur
- les organismes de logement social (OPH et ESH).	pas de plafond de dépôts

	Euros
■ COMPTE SUR LIVRET ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF (OSBL) (Consultez votre Chargé d'affaires pour connaître le taux de rémunération)	dépôts plafonnés à 100 000 000 Eur
■ COMPTE SUR LIVRET (CSL) ORGANISME LOGEMENT SOCIAL	pas de plafond

Uniquement pour les organismes de logement social. (Consultez votre Chargé d'affaires pour connaître le taux

OPC(1)

de rémunération)

Les prix de souscription et de rachat sont nets de frais courants et tiennent compte, le cas échéant, des droits d'entrée et de sortie. Ces derniers, qui sont variables selon les OPC, figurent sur le DICI / DIC PRIIPS⁽²⁾ visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Toute souscription doit se faire après lecture du DICI / DIC PRIIPS⁽²⁾ en vigueur agréé par l'AMF et de la fiche produit. Ces documents, qui fournissent notamment des informations sur la nature et les risques de l'investissement, sont disponibles auprès de votre Chargé d'affaires ou sur les sites Internet entreprises.societegenerale.fr et associations.societegenerale.fr

■ OPC « CŒUR DE GAMME »

	Part	ISIN	Frais courants affichés actuellement sur DICI publiés	Frais d'entrée	Souscription min. affichés à Sept. 2019
	Е	FR0010320440	0,18 % de l'actif net moyen		15 000 \$
SG Monétaire Dollar	I	FR0010322511	0,18 % de l'actif net moyen	- néant	150 000 \$
SG Monétaire ISR	Е	FR0010423228	0,19 % de l'actif net moyen		15 000 €
SG Monetaire ISK	ı	FR0010816421	0,13 % de l'actif net moyen		1 000 000 €
	Е	FR0011047513	0,15 % de l'actif net moyen		15 000 €
SG Monétaire Plus	I	FR0000003964	0,05 % de l'actif net moyen		1 000 000 €
	12	FR0013065257	0,03 % de l'actif net moyen		250 000 000 €
SG Moné Tréso	Е	FR0011370634	0,26 % de l'actif net moyen		150 000 €
	ı	FR0010248013	0,05 % de l'actif net moyen		1 000 000 €
Amundi Tréso État	part SG	FR0013327079	0,17 % de l'actif net moyen		15 parts

⁽¹⁾ Organisme de Placement Collectif. (2) Document d'Informations Clés pour l'Investisseur/Document d'Informations Clés « Packaged Retail Investment and Insurance-based products ».

Euros

OPC DE DIVERSIFICATION

	Part	ISIN	Frais courants affichés actuellement sur DICI publiés	Frais d'entrée	Souscription min. affichés à Sept. 2019
SG Trésorerie	Е	FR0010895052	0,34 % de l'actif net moyen		20 000 €
6 mois	-1	FR0010904598	0,19 % de l'actif net moyen	néant	200 000 €
SG Trésorerie	Е	FR0010895748	0,44 % de l'actif net moyen	- Heart	20 000 €
12 mois	1	FR0010903682	0,21 % de l'actif net moyen		200 000 €
SG Oblig Revenu Annuel		FR0012223535	1,05 % de l'actif net moyen		1 millième de part
SG Oblig Revenus Trim 1		FR0012223501	1,05 % de l'actif net moyen	2,00 % maximum	1 millième de part
SG Oblig Revenus Trim 2		FR0012223519	1,05 % de l'actif net moyen	jusqu'à	1 millième de part
SG Oblig Revenus Trim 3		FR0012223527	1,05 % de l'actif net moyen	1%	1 millième de part
SG Obligations		FR0010260018	0,97 % de l'actif net moyen	maximum au delà ⁽¹⁾	1 cent-millième de part
SG Flexible	Р	FR0007468830	1,13 % de l'actif net moyen		1 millième de part

OPC - PLACEMENTS IMMOBILIER

	C-F EACEMENTS IMMODILIER							
	Code	Frais contotaux p par l'OP une ann	rélevés CI sur	Commission de souscription		Souscription min. affichés à Sept. 2019		
OPCI - SG Opcimmo ⁽²⁾	ISIN FR0011066091	2,21 % de l'actii	- Commission acquise à l'OPCI: 3,50 % TTC max. - Commission non acquise à		0,00001 action			
	Code		Commi de gest annuel	ion	Commission de souscription (incluse dans le prix de la part)	Souscription min. affichés à Sept. 2019		
SCPI - GENEPIERRE ⁽⁴⁾	LEI: 969500TNAC6D	1P2EI960		um s sur les s locatifs aissés produits	8,40 % TTC du prix de souscription, dont 4,60 % TTI ⁽⁵⁾ sont reversés à Société Générale	10 parts, soit 2 685 euros		

⁽¹⁾ Ce barème s'applique à la totalité du montant souscrit et non par tranche. (2) Actions de OPCIMMO, Société à Prépondérance Immobilière à Capital Variable (SPPICAV) soumise au droit français dont la société de gestion est Amundi Immobilier, une société du groupe Amundi. (3) Le pourcentage des frais courants communiqué ici se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2018 et peut varier d'un exercice sur l'autre. Il exclut les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCI lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à l'article 5 du Prospectus de l'OPCI, disponible sur le site internet de la société de gestion: https://www.amundi-immobilier.com/ (4) Génépierre, Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) gérée par Amundi Immobilier, une société du groupe Amundi. (5) TTI: commission exonérée de TVA en application de l'article 261-C-1°-e du Code général des impôts.

Gestion sous mandat

Pour déléguer la gestion du portefeuille de valeurs mobilières.

■ GESTION SOUS MANDAT DIVERSIFIÉE: ≥ 5 ANS

■ GESTION RECONSTITUTION DE CAPITAL: ≥ 3 ANS

■ GESTION EXCÉDENT STABLE DE TRÉSORERIE : 10 À 18 MOIS

Euros Nous

consulter
Minimum de

souscription 500 000 €

500 000 €

OPÉRATIONS SUR VALEURS MOBILIÈRES

Ordres de Bourse sur titres négociables en euros sur les marchés Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles

(Tout ordre annulé ou transmis non exécuté n'est pas facturé)

 ORDRES SUR ACTIONS ET TITRES ASSIMILÉS PASSÉS SUR INTERNET

- Ordres au comptant

Commission par ordre Montant de l'ordre	Commission proportionnelle ⁽¹⁾	Commission fixe	Minimum de perception ⁽²⁾
Supérieur à 15 000 EUR	0,29 %		
De plus de 8 000 EUR à 15 000 EUR compris	0,37 %	Gratuit	7,44 EUR
Jusqu'à 8 000 EUR	0,45 %		

POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE:	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat sur Internet portant sur 100 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 2 000 euros:		0,45 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

À noter que:

- les frais sont plafonnés à la moitié du montant brut de la négociation,
- les ordres passés sur « Internet » sont les ordres passés via les services de Banque à Distance (Progeliance Net / Sogecash Net) et les Services Mobiles,
- le cas échéant, une taxe sur les transactions financières (ou taxe locale) peut être appliquée à ces ordres. Dans ce cas, Société Générale agit en tant que collecteur de la taxe pour le compte des administrations locales. Elle n'est pas le bénéficiaire de cette taxe.

LE + SOCIÉTÉ GÉNÉRALE: vous bénéficiez d'une tarification avantageuse pour vos ordres traités en banque à distance.

(1) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié. (2) Le montant des frais prélevés est plafonné à 50 % du montant brut de l'ordre pour les ordres de vente et d'achat de droits et bons.

	Euros		
 Ordres au SRD (exclusivement sur valeurs éligibles) 	Achat	Vente	
Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD)	0,0233 %(1)	Gratuit	

▶ POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat au SRD, sur internet, pour un total de 4 000 euros, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :	27,32	0,68 %
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	9,32	0,233 %
Vous passez un ordre de vente au SRD, sur internet, pour un total de 4 000 euros, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :	18,00	0,45 %
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	0,00	0,00 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

ORDRES DE BOURSE PASSÉS PAR VOTRE AGENCE

- Ordres au comptant		Euros	
Commission par ordre Montant de l'ordre	Commission proportionnelle ⁽²⁾⁽³⁾	Commission fixe	Minimum de perception
Supérieur à 15 000 EUR	0,83 %		
De plus de 8 000 EUR à 15 000 EUR compris	1,00 %	3,76 EUR	12,96 EUR
Jusqu'à 8 000 EUR	1,17 %		

POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat sur Internet portant sur 100 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 2 000 euros:		1,36 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

À noter:

Le montant des frais prélevés est plafonné à 50 % du montant brut de l'ordre pour les ordres de vente et d'achat de droits et bons.

- Ordres au SRD (exclusivement sur valeurs éligibles)

(1) Taux appliqué chaque jour, par valeur, au solde des positions espèces (achats – ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions. (2) Prélevées sur votre compte en début d'année civile et calculées sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.
(3) Barème applicable par tranche.

	Euros		
	Achat	Vente	
Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD), par jour	0,0233 %(1)	Gratuit	

POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat au SRD, en agence, pour un total de 4 000 euros, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :	59,88	1,50 %
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	9,32	0,233 %
Vous passez un ordre de vente au SRD, en agence, pour un total de 4 000 euros, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :	50,56	1,26 %
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	0,00	0,00 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

■ PROROGATION D'UN ORDRE PASSÉ AU SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (PAR INTERNET OU EN AGENCE)

		Eu	ros
Sens de l'ordre	Commission proportionnelle ⁽²⁾⁽³⁾	Commission fixe	Minimum de perception
Achat	0,37 %	3,75 EUR	12,50 EUR
Vente	0,25 %	3,75 EUR	12,50 EUR

POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous prorogez un ordre d'achat portant sur 200 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 4 000 euros:	18,55	0,46 %
Vous prorogez un ordre de vente portant sur 200 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 4 000 euros:	13,75	0,34 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

⁽¹⁾ Taux appliqué chaque jour, par valeur, au solde des positions espèces (achats – ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions. (2) Prélevées sur votre compte en début d'année civile et calculées sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente. (3) Barème applicable par tranche.

Les ordres de Bourse sur titres négociables en euros sur les autres marchés ou en devises étrangères	

ORDRES SUR ACTIONS PASSÉS SUR INTERNET
 Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Italie, Suisse, USA
 (Nyse et Nasdag). Liste susceptible d'évoluer.

• Commission proportionnelle

Commission fixe

0,46 %

Euros

33,44

POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat sur Internet portant sur 100 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 2 000 euros:	42,64	2,13 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

ORDRES SUR ACTIONS PASSÉS PAR VOTRE AGENCE
Principaux pays de la zone euro, Royaume-Uni, Suisse,
USA, Canada (par principaux pays de la zone euro, il faut
entendre: Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce,
Irlande, Italie, Luxembourg et Portugal)

Commission proportionnelle
1,38 %
Commission fixe
50.17

POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat sur Internet portant sur 100 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 2 000 euros:		3,89 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

- Autres pays	
• Commission proportionnelle	Nous consulter
• Commission fixe	Nous consulter

	Euros
CONSERVATION ET GESTION	
Droits de garde TVA	
 ACTIONS ET EMPRUNTS OBLIGATAIRES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, OPC GÉRÉS PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION ET CERTAINS OPC GÉRÉS PAR AMUNDI OU LYXOR 	Gratuit
■ TITRES DES VALEURS ACQUISES DANS LE CADRE D'UNE PRIVATISATION	Gratuit pendant 18 mois
■ POUR LES AUTRES TITRES	Par an
 Commission proportionnelle Tranche de capitaux inférieure ou égale à 50 000 € Tranche de capitaux de plus de 50 000 € et jusqu'à 150 000 € compris Tranche de capitaux au-delà de 150 000 € 	0,21 % 0,17 % 0,08 %
- Commission fixe (par ligne de titres)	3,75
– Minimum de perception (par compte)	20,83

▶ POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :	Coût en euros	Soit en % (coût/valorisation 31/12)
Vous détenez un compte de titres valorisé à 20 000 € au 31/12, composé de 20 lignes de titres distinctes. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez:	117,00	0,59 %

LES SERVICES SPÉCIFIQUES	
Souscription d'OPC	
 Frais forfaitaires de souscription d'OPC gérés par Société Générale Gestion et pour certains OPC gérés par Amundi ou Lyxor (hors coûts liés à l'instrument financier choisi) 	Gratuit
- Frais forfaitaires de souscription des autres OPC	26,00

POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE:	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat portant sur 100 parts d'un OPC géré par Société Générale Gestion dont la valeur liquidative est de 20 euros, soit un total de 2 000 euros:	Gratuit	0,00 %
Vous passez un ordre d'achat portant sur 100 parts d'un OPC géré par une société de gestion externe dont la valeur liquidative est de 20 euros, soit un total de 2000 euros:	26,00	1,30 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi (par exemple : les droits d'entrée acquittés).

LE + SOCIÉTÉ GÉNÉRALE: vous bénéficiez d'une tarification avantageuse sur les OPC gérés par Société Générale Gestion et certains OPC Amundi et Lyxor. Découvrez toute notre gamme en agence ou sur societegenerale.fr

Frais de virements de titres dans un autre établissement (par ligne)

- Titres conservés en France, Belgique ou Pays-Bas

Vous transférez une ligne de titres de

Vous transférez une ligne de titres de

vous acquitterez:

20 000 euros (titres conservés en France),

20 000 euros (titres conservés hors France,

Pays-Bas et Belgique), vous acquitterez :

4,16 41,67

- Titres conservés hors de France, Belgique et Pays-Bas Soit en % Coût POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE : (coût/montant en euros

circuios	ordre)	
4,16 HT	0,0208 % HT	
5,00 TTC	0,025 % TTC	
41,67 HT	0,208 % HT	

0,25 % TTC

50,00 TTC

TVA

20.83

	Euros
Opérations sur titres (OST)	
En cas de négociation de droits, bons ou de rompus, à l'initiative du client ou par Société Générale suite à la réponse du client à l'OST, la négociation donne lieu à la tarification habituelle :	
- Pour les ordres sur Bourse Euronext	Voir opérations
- Pour les ordres sur Bourse Étranger	sur valeurs mobilières
Suppléments spécifiques	
– Service Relevés de titres en cours d'année ⁽¹⁾	
 Abonnement avec périodicité mensuelle (par an) 	30,00
 Abonnement avec périodicité trimestrielle (par an) 	Gratuit

RÉTROCESSIONS

À la demande (par relevé)

Société Générale peut bénéficier de rétrocessions de la part de concepteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Ces rémunérations peuvent indifféremment prendre la forme de :

- rétrocessions monétaires (incitations monétaires). Lorsqu'elles existent, une information plus détaillée est fournie par ailleurs,
- rétrocessions ou incitations non monétaires qui peuvent prendre la forme de prestations d'accompagnement et d'assistance dans l'animation ou la formation du réseau de commercialisation, de séminaires et conventions, de mise à disposition de ressources, d'outils et/ou de supports à caractère commercial ou visant à informer les collaborateurs de la Banque ou sa clientèle.

VOTRE ENTREPRISE/ASSOCIATION ET SES COLLABORATEURS

	Euros
Épargne	
■ PLAN D'ÉPARGNE INTERENTREPRISES (PEI) ARCANCIA	
Dispositif d'épargne salariale permettant au dirigeant ⁽¹⁾ et aux salariés de votre entreprise/association de constituer une épargne dans un cadre fiscal et social favorable. L'épargne constituée est disponible au bout de 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé).	Nous consulter
■ PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE COLLECTIF (PERCO) ARCANCIA	
Dispositif permettant à terme de se constituer un complément de revenus à la retraite avec l'aide de votre entreprise/association, dans un cadre fiscal et social avantageux. L'épargne est disponible sous forme de capital ou de rente viagère au moment du départ à la retraite en contrepartie de l'aliénation du capital.	Nous consulter
■ PALISSANDRE ENTREPRISES ⁽²⁾	
Contrat d'assurance PERE (Plan épargne retraite entreprise) (de type « article 83 ») souscrit par l'entreprise en faveur de l'ensemble ou d'une catégorie de ses salariés et visant à assurer aux salariés bénéficiaires un complément de retraite sous forme de rente viagère en contrepartie de l'aliénation du capital.	Nous consulter
■ ANDANTE MULTISUPPORTS ⁽²⁾	
Contrat d'assurance vie permettant la gestion et l'anticipation des indemnités de fin de carrière que doit verser l'entreprise au moment du départ à la retraite de ses salariés.	Nous consulter
Prévoyance	
■ PALLIA HOMME CLÉ ⁽²⁾	
Contrat d'assurance permettant à l'entreprise de bénéficier d'une compensation financière en cas de défaillance de l'homme clé (décès, PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie) ou arrêt de travail suite à une maladie ou un accident).	Nous consulter
■ ASSURANCE EMPRUNTEURS ⁽²⁾	
Contrat d'assurance destiné à couvrir les échéances ou le capital restant dû, selon la quotité assurée, des financements souscrits par l'entreprise en cas de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité permanente, Incapacité temporaire de travail du dirigeant ou d'un collaborateur essentiel de l'entreprise.	Nous consulter

⁽¹⁾ Il bénéficie aux chefs d'entreprises et mandataires sociaux dès lors que l'Entreprise dispose d'un effectif habituel compris entre 1 et 250 salariés. (2) Contrats d'assurance et de prévoyance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation ORIAS n° 07 022 493) orias.fr. Ces contrats sont souscrits auprès de Sogécap, compagnie d'assurance et de capitalisation régie par le Code des assurances.

LES DATES DE VALEUR

Les écritures de crédit et de débit sont affectées de dates de valeur. Ces dates de valeur permettent de tenir compte, notamment, des immobilisations de trésorerie supportées par la banque, c'est-à-dire du délai nécessaire à celle-ci pour procéder:

- à l'opération de recouvrement dont elle a été chargée ou au placement des capitaux qui lui ont été confiés, dans le cas des écritures de crédit;
- au provisionnement des fonds décaissés sur ordre ou pour compte de la clientèle, dans le cas des écritures de débit.

Sont indiquées ci-après les dates de valeur qui, sauf convention particulière, sont appliquées aux principales opérations de crédit et de débit.

VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Vos opérations en France, en Europe

■ RETRAIT D'ESPÈCES

- À l'agence jour de comptabilisation

- Aux distributeurs de billets jour de comptabilisation

■ PAIEMENT D'UN CHÈQUE EN EUROS TIRÉ SUR LA FRANCE MÉTROPOLITAINE, LES DROM OU MONACO

ACO 1 jour ouvré selon le calendrier TARGET 2* avant la date de comptabilisation du chèque

PAIEMENT D'EFFET DE COMMERCE 1 jour calendaire

avant la date d'échéance ouvrée ou veille calendaire de présentation pour les effets échus ou à vue

■ PRÉLÈVEMENT SEPA ET TITRE INTERBANCAIRE
DE PAIEMENT SEPA (TIP SEPA) jour de comptabilisation

■ EFFET IMPAYÉ 1 jour calendaire avant la date d'échéance effective

VIREMENT ÉMIS

- En devises de l'EEE iour de comptabilisation

Autres devises jour de comptabilisation

^{*} Voir Lexique p. 62.

Vos opérations à l'international (hors zone SEPA*)

VIREMENT ÉMIS⁽¹⁾

- En devises de l'EFF jour de comptabilisation

- Autres devises iour de comptabilisation

■ EFFET TIRÉ À L'ÉTRANGER PAYABLE EN FRANCE(1)

1 iour calendaire En euros avant la date de paiement

- Fn devises 1 iour calendaire avant la date d'acquisition des devises

VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Vos opérations en France, en Europe

VERSEMENT D'ESPÈCES jour de comptabilisation

VIREMENT RECU

 En devises de l'EEE jour de réception des fonds par Société Générale(2)

- Autres devises(1) jour de réception des fonds par Société Générale(2)

REMISE À L'ENCAISSEMENT

- Chèque en euros tiré sur la France métropolitaine,

les DROM ou Monaco 1 iour ouvré

selon le calendrier TARGET 2* après la date de comptabilisation de la remise

- Effet de commerce 4 iours calendaires après la date de règlement indiquée

sur le décompte de la remise

 Prélèvement SEPA* et titre interbançaire de paiement SEPA (TIP SEPA)

jour de comptabilisation

CHÈOUE IMPAYÉ RECU 1 iour ouvré

selon le calendrier TARGET 2*

avant la date de comptabilisation de l'impavé

REMISE À L'ESCOMPTE D'UN EFFET 1 jour calendaire

après la date de prise en charge de la remise

^{*} Voir Lexique p. 62.

⁽¹⁾ Délai d'acquisition ou de cession des devises: 2 jours ouvrés cambistes. (2) Conformément aux dispositions légales, cette condition s'applique pour ce qui concerne les parties de l'opération de paiement qui sont effectuées dans l'Union européenne.

Vos opérations à l'international (hors zone SEPA*)

VIREMENT REÇU

- En euros

- **En devises de l'EEE** jour de réception des fonds par Société Générale⁽²⁾

- **Autres devises**⁽¹⁾ jour de réception des fonds par Société Générale⁽²⁾

■ FFFFT PAVABLE À L'ÉTRANGER⁽¹⁾

- En euros 1 jour calendaire

après la date de mise à disposition des fonds

par le Correspondant(3)

- En devises 1 jour calendaire

après la date de cession des devises

CHÈQUE PAYABLE SUR L'ÉTRANGER ET SUR LES COM(1)

(sauf conditions particulières avec certains Correspondants)

1 jour calendaire après la date de mise à disposition des fonds

par le Correspondant⁽³⁾

En devises
 1 jour calendaire après la date de cession des devises

^{*} Voir Lexique p. 62.

⁽¹⁾ Délai d'acquisition ou de cession des devises: 2 jours ouvrés cambistes. (2) Conformément aux dispositions légales, cette condition s'applique pour ce qui concerne les parties de l'opération de paiement qui sont effectuées dans l'Union européenne. (3) Mise à disposition des fonds par le Correspondant: date préavisée par le Correspondant ou jour de réception de son avis.

RÉSOUDRE UN LITIGE

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition. Société Générale s'engage à accuser réception de la réclamation sous dix jours ouvrés et à apporter une réponse au Client sous deux mois, sauf cas exceptionnels. Dans l'hypothèse d'une réclamation portant sur les services de paiement, la Banque s'engage à apporter une réponse au Client dans un délai maximum de 15 jours suivant la réception de la réclamation, sauf situations exceptionnelles dans lesquelles ce délai ne peut excéder 35 Jours.

L'AGENCE: VOTRE PREMIER INTERLOCUTEUR

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Chargé d'affaires ou du Responsable de votre Agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'Agence, par téléphone, par lettre.

LE SERVICE RELATIONS CLIENTÈLE À VOTRE ÉCOUTE

Si votre Agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre Agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle, pour que votre demande soit réexaminée. Vous pouvez saisir le service par courrier, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après.

- Service Relations Clientèle: Société Générale Service Relations Clientèle BDDF/SEG/SRC - 75886 Paris cedex 18
- Téléphone: 01 42 14 31 69 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
- E-mail: relations.clientele@socgen.com

EN DERNIER RECOURS, LE CLIENT PEUT SAISIR GRATUITEMENT LE MÉDIATEUR. À CETTE FIN, IL EST FAIT APPLICATION DE LA CHARTE DE LA MÉDIATION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ENTREPRISES, PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS, REPRODUITE CI-DESSOUS.

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une « Charte de la Médiation » qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention.

Vous pouvez saisir le Médiateur en transmettant votre demande écrite à l'adresse suivante :

- Par courrier: le Médiateur auprès de Société Générale 17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense CEDEX 7
- Sur: mediateur.societegenerale.fr

 Le Médiateur vous répondra directement, dans un délai de 90 jours maximum à réception du dossier complet, en vous faisant connaître sa position fondée en droit et/ou en équité au vu des faits et arguments des uns et des autres.

 Les parties sont libres d'accepter ou de refuser la proposition du Médiateur.

CHARTE DE LA MÉDIATION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale a mis en place une procédure de médiation dont l'objectif est de favoriser le règlement amiable des différends subsistant entre la Banque et ses clients entreprises, professionnels et associations.

- Article 1: la fonction de Médiateur pour les Entreprises, Professionnels ou Associations est assuré par Monsieur Yves Gérard dont le mandat a été renouvelé le 28 août 2019 par l'organe paritaire auprès du Comité Consultatif du secteur financier. Aucun lien hiérarchique ou fonctionnel n'existe entre Société Générale et le Médiateur. Il dispose d'un budget distinct et suffisant pour lui permettre de mener à bien sa mission. Il agit en toute indépendance et ne peut recevoir aucune instruction des parties.
- Article 2: le Médiateur peut être saisi une fois que les recours auprès de l'agence puis du Service Relations Clientèle ont été exercés ou, en cas de non réponse de la Banque dans un délai de deux mois après la date d'envoi de la réclamation écrite à la Banque.
 - Le Médiateur ne peut être saisi dès lors que le même litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre Médiateur ou par un tribunal.

Il ne peut de même être saisi lorsque la demande est manifestement infondée ou abusive, ou que le Client a introduit sa demande auprès du Médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de la Banque.

La saisine du Médiateur par le client vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire.

Article 3: le Médiateur est compétent pour les différends relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte de dépôt, opération de crédit...), de services de paiement, d'émission et de gestion de monnaie électronique, de services d'investissement, d'instruments financiers et produits d'épargne, ainsi qu'à la commercialisation des contrats d'assurance.

Les litiges sur contrat d'assurance portant sur un autre domaine que leur commercialisation relèvent de la compétence du Médiateur de l'Assurance. Le Médiateur en informera le demandeur en lui précisant les coordonnées de ce nouvel interlocuteur.

En matière de services d'investissements, d'instruments financiers et produits d'épargne financière, les clients peuvent saisir, s'ils le préfèrent, le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) à l'adresse suivante: www.amf-france.org, lequel traitera le différend conformément à sa propre charte.

Sont exclus de la compétence du Médiateur les différends mettant en jeu la politique générale de la banque.

 Article 4: le recours à la médiation est une procédure gratuite qui s'exerce sous forme écrite en langue française.

Les parties (client et banque) peuvent se faire représenter par un avocat ou assister par un tiers de leur choix et à leurs frais. Chaque partie peut solliciter l'avis d'un expert à ses frais également.

La saisine du Médiateur peut s'effectuer:

soit par le client:

- en adressant un courrier à l'adresse suivante :
 - Le Médiateur auprès de Société Générale 17 cours Valmy - 92987 - Paris La Défense CEDEX 7
- en déposant une demande par voie électronique sur le site Internet du Médiateur: mediateur.societegenerale.fr
- soit par le Médiateur lui-même, qui peut apprécier l'opportunité de se saisir d'un dossier, même s'il n'y a pas eu épuisement des recours internes.
 - Les parties peuvent également joindre le Médiateur à l'adresse suivante : societe-generale.mediation@socgen.com

- Article 5 : le Médiateur statue sur la recevabilité de la demande. Pour lui permettre d'en apprécier la recevabilité, conformément à l'Article 2, le client doit joindre lors de sa saisine copie de sa réclamation écrite adressée à la Banque et le cas échéant copie de la réponse de cette dernière. Si la demande est recevable, le médiateur en informe les parties. En cas d'irrecevabilité, il en informe le client dans un délai de trois semaines à compter de la réception du dossier.
- Article 6: le Médiateur s'engage à étudier le dossier à partir des positions. respectives du Client et de la Banque, à apprécier les arguments des parties et à formuler une proposition motivée, fondée en droit et/ou en équité, Le Médiateur communiquera sa proposition motivée dans un délai de 90 jours à compter de la date de la notification de réception des documents sur lesquels est fondée la demande du Client. Ce délai peut être prolongé à tout moment par le Médiateur en cas de litige complexe et il en avise les parties.
- Article 7 : chacune des parties peut à tout moment mettre fin à la médiation. Les parties sont libres d'accepter ou de refuser la proposition du Médiateur. Elles disposent d'un délai d'un mois suivant la date d'envoi de la proposition pour signifier au Médiateur leur décision d'accepter ou de refuser celle-ci. L'acceptation de la proposition engage les parties.
 - En cas de refus, chacune des parties peut exercer un recours devant la juridiction compétente, la décision rendue par le juge pouvant être différente de la proposition formulée par le Médiateur en droit et/ou en équité.
- Article 8: la médiation prend fin:
 - dès l'envoi de la proposition émise par le médiateur.
 - en cas de décision par l'une des parties de mettre un terme à la médiation.
- Article 9: la saisine du Médiateur entraîne la suspension, jusqu'à la signification de sa proposition, de toute action initiée par Société Générale, à l'exception de celles intentées à titre conservatoire. La Médiation suspend également les délais de prescription pendant cette
 - même durée.
 - Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord des parties.
 - La proposition du Médiateur ne peut être produite devant les tribunaux qu'en cas d'accord des parties.
- Article 10: le Médiateur est tenu au secret professionnel.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE

Plus proche de vous, Société Générale met à votre disposition un ensemble de services d'assistance technique destinés à vous aider en cas de problèmes rencontrés dans l'un des domaines suivants: banque électronique, monétique, assurances de personnes, épargne dans l'entreprise. Bien entendu, votre Chargé d'affaires reste votre interlocuteur privilégié pour toute information complémentaire.

Services de banque électronique (internet et télétransmission) et certificats électroniques

- Assistance Sogecash Net: 0 825 041 040 Service 0,15 €/ min
- Assistance Sogestel et Sogestel TS: par mail: e-banking.hotline@socgen.com - par téléphone: +33 (0)142 1486 30
- SAU Sogetrade & Services (appel non surtaxé): +33 (0)142143131 sav.sogetrade-services@socgen.com
 Aide en ligne pour le paramétrage et l'utilisation au quotidien de votre outil Sogetrade & Services. Service internet de mise en place et suivi de vos crédits documentaires, remises documentaires, lettres de crédit stand-by, garanties internationales et cautionnements France.

Monétique

- Opposition Cartes (appel non surtaxé): +33 (0) 9 69 39 77 77 Service Opposition Cartes pour mettre en opposition la Carte du titulaire en cas de perte ou de vol.
- Service Cartes (appel non surtaxé): +33 (0) 9 69 39 33 39
 Service Cartes pour répondre aux interrogations des titulaires de cartes.
- Progécarte autorisations: 0 825 840 840 ** Prix appel *
- Assistance Monétique Commerçants: 0 825 067 068 Fervice 0.15 et min

 Le service d'information monétique de Société Générale est à votre
 disposition pour répondre à vos questions après-vente sur vos contrats
 d'encaissement par carte bancaire (suivi des contrats, télécollecte...).

Dirigeant/assurances de personnes

Assurance Pallia homme clé Contacter le SAU Sogécap (appel non surtaxé): +33 (0) 969 362 362

Épargne dans l'entreprise

- Andante Multisupports et Palissandre entreprises
 Contacter le SAU Sogécap (appel non surtaxé): 33 (0) 969 362 362
- Plans d'épargne salariale Arcancia (PEI et PERCO)
 Contacter le SAU Arcancia :
 - Salariés (appel non surtaxé) : 33 (0) 969 321 521
 - Employeurs: 0 892 681 627 Service 0,15 €/min + prix appel

LEXIQUE

Des heures limites existent pour le traitement des opérations. Elles vous seront indiquées par votre agence sur demande.

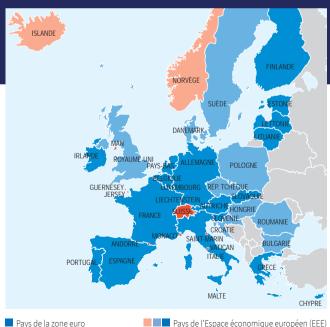
- Avenant: modification d'un contrat.
- Calendrier TARGET 2: jour d'ouverture du système d'échanges européen.
- Commission de mouvement : commission appliquée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte, hors opérations de trésorerie.
- Frais de tenue de compte inactif : frais perçus par la banque à l'issue d'une période de 12 mois consécutifs au cours de laquelle le compte n'a fait l'objet d'aucune opération à l'initiative du client et au cours de laquelle le client ne s'est pas manifesté ni n'a effectué d'opération sur un autre de ses comptes durant cette même période.
- Groupe Société Générale : Société Générale, Crédit du Nord et leurs filiales en métropole, DROM et COM.
- IBAN (International Bank Account Number): identifiant international d'un compte.
- Information annuelle des cautions: renseignements fournis aux personnes physiques ou morales qui se sont portées caution en faveur d'un de nos clients exerçant une activité professionnelle. Ces renseignements portent sur le montant des engagements garantis au 31 décembre de chaque année.
- Intérêts débiteurs: intérêts calculés en appliquant le taux d'intérêt conventionnel aux soldes débiteurs en valeur.
 - Pour les comptes en euros, si aucun taux d'intérêt n'a été convenu, celui-ci sera égal au taux maximum autorisé en application des Articles L314-1 et suivants et articles R314-1 et suivants du *Code de la consommation* et L.313-5-1 du *Code monétaire et financier*, catégorie « Découverts en compte » pour le type de clientèle concernée, publié à la fin de chaque trimestre civil au Journal Officiel.

Une notice « Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France » est tenue à la disposition de la clientèle dans toutes nos agences.

- Option « Net de frais pour le bénéficiaire », encore appelée option « OUR »: option par laquelle le donneur d'ordre prend tous les frais à sa charge dans le cas d'un virement. Cette option ne peut être utilisée que pour les virements vers un pays ne faisant pas partie de l'EEE⁽¹⁾.
- Prélèvement SEPA et prélèvement SEPA B2B: opérations de paiement ponctuelles ou récurrentes libellées en euro entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés dans n'importe quel pays de la zone SEPA.
 - Le client débiteur signe au profit de son créancier un formulaire unique appelé mandat autorisant le créancier à émettre des ordres de prélèvement SEPA et sa banque à payer ces prélèvements lors de leur présentation. Le mandat est identifié par une référence unique fournie par le créancier. L'autorisation de prélever est valable pour le mandat en question; un créancier peut ainsi avoir plusieurs mandats avec un client s'il a plusieurs contrats commerciaux.
 - Le prélèvement SEPA B2B est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques.
 - Le TIP SEPA est un service de paiement permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.
- Séquence/remise: une séquence est un regroupement d'opérations de même nature (virements, effets de commerce...) et ayant les mêmes caractéristiques notamment la même date d'exécution, à l'exception des LCR/BOR qui peuvent avoir plusieurs échéances.
- Virement urgent : virement échangé en interbancaire à J, date de remise
- Virement de trésorerie: virement intra-groupe entre comptes prédéterminés, en valeur compensée, échangé à J (jour de remise des instructions).
- Virement permanent : virement automatique à périodicité fixe.
- Virement non domicilié : nécessitant des recherches pour identification du bénéficiaire.
- Virement SEPA Instantané: virement en euros, exécuté dans un délai maximum de vingt (20) secondes entre le compte d'un donneur d'ordre et le compte d'un bénéficiaire ouverts auprès de prestataires de services de la zone SEPA qui sont en mesure de le traiter.

CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES

- Pays de la zone euro
 - La zone euro désigne une liste de pays qui ont la double caractéristique d'appartenir à l'Union Européenne et d'avoir opté pour l'euro comme monnaie nationale. À ce jour il s'agit de l'Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union européenne (UE) Pays de la zone euro, Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.
- Pays de l'Espace économique européen (EEE) Pays de l'Union européenne (UE), Islande, Liechtenstein, Norvège.
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area) Pays de l'Espace économique européen (EEE), la principauté d'Andorre, Monaco, Saint Marin, l'État de la Cité du Vatican, Suisse, les Îles Jersey, Guernesey et de Man.



Pays de l'Union européenne (UE) Pays de la zone SEPA

NOTES

NOTES

NOTES			

À TRÈS BIENTÔT

DANS NOS AGENCES **ET CENTRES D'AFFAIRES**

Contactez votre Chargé d'affaires

SUR INTERNET

entreprises.societegenerale.fr associations.societegenerale.fr

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



@SGEntrepreneurs



in Société Générale Entrepreneurs

#AuprèsDesEntrepreneurs





Société Générale - S.A. au capital de 1066714367,50 EUR - Siège social: 29, bd Haussmann - 75009 Paris – Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 022 493 (orias.fr) – 552 120 222 RCS Paris – Studio Société Générale - Réf.: (K) 512502 - 11/2019.